Accusé certifié exécutoire

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	REALISER EN I	NVESTISSEMENT	7	Z1 decembre 2023 09:20:47
	EN DEPENSE			
Collectivité: LEVES	Budget: 2300	23000 - COMMUNE DE LEVES		2023
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 16				€ 00,00
1641 - Emprunts en euros	01	465 298,00 €	465 093,36 €	9,00,0
1678 - Autres emprunts et dettes assorties de conditions particulières	4221	€ 000,000	⊕ 00'000 6	9 00'0
Chapitre - 20				7 335,60 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	510	470,94 €	900'0	900'0
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	518	3 726,00€	2 491,20 €	5 812,80€
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	820	1 319,00€	659,48 €	900'0
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme		1 522,80€	1 522,80 €	1 522,80 €
2031 - Frais d'études	845	₹200,000 €	900'0	
2051 - Concessions et droits similaires	020	7 157,00€	6 468,60 €	0,00€
2051 - Concessions et droits similaires	212	92,00€	94,80€	9,00€
2051 - Concessions et droits similaires	317	450,00€	450,00€	9,00€
2051 - Concessions et droits similaires	322	2 441,00€	2 440,08 €	0,00€
Chapitre - 21				868 247,49 €
2111 - Terrains nus	01	€00'00€	€00,00€	9000€
2111 - Terrains nus	518	181,00€	181,00€	9000€
2112 - Terrains de voirie	845	133,00€	133,00€	9,00€
2115 - Terrains bâtis	10	2 808,00€	2 807,58 €	
2115 - Terrains bâtis	551	23 000,000 €	23 000,00 €	
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	211	3 720,00 €	1 440,00€	9000€
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	511	84 946,00 €	9 00 0	
2128 - Autres agencements et aménagements	212	18 107,00 €	18 106,40 €	0,00€
2128 - Autres agencements et aménagements	312	51 560,00 €	0,00€	900'0
2128 - Autres agencements et aménagements	317	9 820,00 €	9 844,25 €	9 00 0
2128 - Autres agencements et aménagements	511	11 334,00€	4 734,00 €	9 00'009 9
21314 - Constructions bâtiments culturels et sportifs	321	20 520,00€	20 519,55 €	9000€
21316 - Constructions équipements du cimetière	025	106 250,25 €	41 251,52 €	56 078,04 €

Page 1 sur

EN DEPENSE Budget: 23000 - COMMUNE DE LEVES Fonction Montant prévu Montant ordonnancé 020 400 331,44 € 3847,20 € 311 131 171,74 € 493 773,13 € 312 151 171,74 € 493 773,13 € 317 24 750,00 € 19 115,84 € 321 24 750,00 € 19 115,84 € 321 24 750,00 € 19 115,84 € 551 65 065,19 € 65 060,80 € 521 1038,00 € 19 280,00 € 515 9 103,49 € 9 103,49 € 522 103,49 € 19 280,00 € 515 22 320,00 € 1551,46 € 515 30 633,00 € 1551,46 € 515 100,00 € 30 00,00 € 515 14 580,00 € 10 300,00 € 516 14 580,00 € 10 300,00 € 517 14 580,00 € 10 300,00 € 522 14 420,00 € 6 121,50 € 523 14 421,55 € 14 421,55 € 510	ETAT DES RESTES A	REALISER	REALISER EN INVESTISSEMENT	21	21 décembre 2023 09:20:47
LEVES Budget: 23000 - COMMUNE DE LEVES Fonction Montant prévu Montant prévu Montant ordonnancé nistructions autres bâtiments publics 020 400 331,446 3847,206 nistructions autres bâtiments publics 31 1387,006 1847,206 nistructions autres bâtiments publics 317 240,006 1911,116 nistructions autres bâtiments publics 317 247,50,006 1911,118 nistructions autres bâtiments publics 321 247,50,006 1911,118 nistructions autres bâtiments publics 321 247,50,006 1913,406 nistructions autres bâtiments publics 321 247,50,006 1913,406 nital généralesdes constructions - Bâtiments publics 317 212 513,806 9103,406 nital généralesdes constructions - Bâtiments publics 317 22,300,006 1951,406 1951,406 as constructions ac exoritructions - Bâtiments publics 322 20,006 1951,406 1951,406 as constructions ac constructions ac constructions de voirie 215 22,300,006 1951,406 1951,406 <		EN DEPENS)E		
Fonction Montant prévu Montant prévu Montant ordonnancé Donstructions autres bâtiments publics 30 400 0,00 € Donstructions autres bâtiments publics 31 1311171,44 € 493.72,13 € 0,00 € Donstructions autres bâtiments publics 31 31 1411,144 € 493.72,13 € 1611,15 € 1611,15 € 928,36 € 928,36 € 1651,15 € 1611,15	1	Budget:			2023
020 1387,00€ 0,00€ 30 400331,44€ 3847,20€ 311 1311,717,4€ 493773,13€ 6 312 16611,16€ 16611,16€ 16611,16€ 6 321 2275,00€ 19115,4€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9283,66€ 6506,30€ 9103,49€ 9103,49€ 9103,49€ 9103,40€ 9103	Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
30 400 331,44€ 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 493 773,13 € 6 5 131 171,14 € 6 121,15 €	21318 - Constructions autres bâtiments publics	020	1 387,00 €	900'0	9000€
311 1311171,74€ 493 773,13€ 6 312 1611,15€ 1611,15€ 6 317 24750,00€ 1915,94€ 1611,15€ 321 6928,68€ 9 293,66€ 6 321 66,65,19€ 65 060,0€ 65 060,0€ 341 66,519€ 65 060,0€ 6 341 66,517€ 450,00€ 103,49€ 103,49€ 341 321 9 103,49€ 450,60€ 103,49€ 103,49€ 341 321 103,49€	21318 - Constructions autres bâtiments publics	30	400 331,44 €	3 847,20 €	33 361,44 €
312 16 611,16 € 16 611,15 € 16 611,15 € 1317 24750,00 € 19115,84 € 3218,12 € 3218,00 € 19115,84 € 3218,12 € 328,00 € 19115,84 € 328,00 € 1038,00 € 1038,00 € 1037,00 € 384iments publics 321 2230,00 € 1926,00	21318 - Constructions autres bâtiments publics	311	1 311 171,74 €	493 773,13 €	659 042,21€
317 24 750,00€ 19 115,84€ 321 9 293,66€ 9 293,66€ 321 9 293,66€ 9 293,66€ 534 65 065,19€ 65 060,80€ 324 1038,00€ 1 037,60€ 324 1038,00€ 1 037,60€ 34timents publics 321 22 320,00€ 1 9 260,00€ 34timents publics 322 1 551,46€ 1 551,46€ 34timents publics 325 1 685,00€ 1 750,00€ 34timents publics 325 1 685,00€ 1 750,00€ 34timents publics 325 1 685,00€ 1 750,00€ 34timents publics 325 1 685,00€ 1 694,42€ 34timents publics 30 633,00€ 3 632,40€ 1 694,42€ 351 1 886,00€ 1 696,00€ 1 600,00€ 352 1 886,00€ 1 600,00€ 1 600,00€ 352 1 686,00€ 1 600,00€ 1 600,00€ 352 1 686,00€ 1 600,00€ 1 600,00€ 352 1 646,00€ 1 642,00€ <td>21318 - Constructions autres bâtiments publics</td> <td>312</td> <td>16 611,16 €</td> <td>16611,15€</td> <td>9,00€</td>	21318 - Constructions autres bâtiments publics	312	16 611,16 €	16611,15€	9,00€
321 9293,66 € 9293,66 € 551 65 065,19 € 65 060,80 € 020 1038,00 € 1037,60 € 212 519 398,12 € 450 869,79 € 317 9 103,49 € 9 103,49 € 321 22 320,00 € 19 266,00 € 322 4 780,00 € 19 266,00 € 325 30 633,00 € 1 561,46 € 515 30 633,00 € 1 644,42 € 515 1 685,00 € 1 684,42 € 518 1 868,00 € 0,00 € 618 1 868,00 € 0,00 € 845 658 855,18 € 258 279,97 € 847 0,00 € 0,00 € 519 1 482,00 € 0,00 € 610 2 163,48 € 2 163,48 € 610 2 163,48 € 2 163,48 € 610 6 1421,50 € 0,00 € 610 6 144,10 € 1 3642,20 € 610 6 144,10 € 0,00 € 610 6 144,10 € 0,00 € 610 6 160 0,00 € 610 6 160 0,00 € 610 6 160 0,00 € 610 6 160 0,00 € 610 6 160 0,00 € 610	21318 - Constructions autres bâtiments publics	317	24 750,00 €	19 115,84 €	5 628,00 €
551 65 065,19 € 65 065,19 € 65 060,80 € 020 1038,00 € 1 037,60 € 212 519 398,12 € 450 869,79 € 321 22 320,00 € 19 296,00 € 322 151,46 € 1551,46 € 020 4 790,00 € 4 790,00 € 325 30 633,00 € 11 694,42 € 515 11 695,00 € 11 694,42 € 518 19 260,00 € 0,00 € 845 14 88,00 € 0,00 € 845 14 88,00 € 0,00 € 847 0,00 € 0,00 € 847 0,00 € 0,00 € 847 0,00 € 0,00 € 847 0,00 € 0,00 € 847 0,00 € 0,00 € 848 0,00 € 0,00 € 849 0,00 € 0,00 € 841 0,00 € 0,00 € 842 0,00 € 0,00 € 843 0,00 € 0,00 € 844 0,00 € 0,00 € 845 0,00 € 0,00 € 847 <t< td=""><td>21318 - Constructions autres bâtiments publics</td><td>321</td><td>9 293,66 €</td><td>9 293,66 €</td><td>€ 00'0</td></t<>	21318 - Constructions autres bâtiments publics	321	9 293,66 €	9 293,66 €	€ 00'0
020 1038,00€ 1037,60€ 212 519 398,12€ 450 869,79€ 317 9 103,49€ 9 103,49€ 321 22 320,00€ 19 296,00€ 322 4 790,00€ 4 790,00€ 325 30 633,00€ 4 790,00€ 212 30 600,00€ 11 694,42€ 518 19 260,00€ 30 632,40€ 822 30 600,00€ 10 66 845 18 68,00€ 0,00€ 845 658 855,18€ 258 279,97€ 30 1145,00€ 6121,50€ 551 6122,00€ 0,00€ 322 6122,00€ 0,00€ 347 0,00€ 1364,00€ 551 6122,00€ 1364,20€ 620 2164,00€ 2163,48€ 521 2164,00€ 2163,48€ 521 620 2164,00€ 520 2164,00€ 2163,48€ 520 2164,00€ 2163,00€ 620 620 660 620 660 660 620 660 660 </td <td>21318 - Constructions autres bâtiments publics</td> <td>551</td> <td>65 065,19 €</td> <td>65 060,80 €</td> <td>900'0</td>	21318 - Constructions autres bâtiments publics	551	65 065,19 €	65 060,80 €	900'0
212 519 398,12€ 450 869,79€ 317 9 103,49€ 9 103,49€ 321 22 320,00€ 19 296,00€ 322 4790,00€ 4790,00€ 325 30 633,00€ 4790,00€ 326 30 633,00€ 16 694,42€ 515 16 695,00€ 16 694,42€ 515 3 000,00€ 3 000,00€ 518 19 260,00€ 0,00€ 845 658 855,18€ 258 279,97€ 845 658 855,18€ 0,00€ 847 145,00€ 0,00€ 6122,00€ 0,00€ 0,00€ 5212 482,00€ 0,00€ 622 13 643,00€ 2 163,48€ 620 14 421,55€ 14 421,55€ 620 14 421,55€ 0,00€ 620 14 421,55€ 0,00€ 620 14 421,55€ 0,00€ 620 14 421,55€ 0,00€	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	020	1 038,00€	1 037,60 €	€0000
317 9103,49€ 9103,49€ 321 22 320,00€ 19 296,00€ 322 1551,46€ 1551,46€ 020 4 790,00€ 4 790,00€ 325 30 633,00€ 30 632,40€ 212 11 695,00€ 11 694,42€ 515 3 000,00€ 3 000,00€ 518 19 260,00€ 0,00€ 845 658 855,18 € 258 279,97 € 845 658 855,18 € 258 279,97 € 847 1145,00 € 0,00 € 6122,00 € 0,00 € 0,00 € 847 482,00 € 0,00 € 020 13 643,00 € 2 163,48 € 020 14 421,55 € 14 421,55 € 020 14 421,55 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00 € 0,00 € 020 0,00	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	212	519 398,12 €	450 869,79 €	10 474,52 €
321 22 320,00€ 19 296,00 € 322 1551,46 € 1551,46 € 020 4 790,00 € 4 790,00 € 325 30 633,00 € 30 632,40 € 212 11 695,00 € 11 694,42 € 518 19 260,00 € 0,00 € 822 18 68,00 € 0,00 € 845 658 855,18 € 258 279,97 € 30 1145,00 € 0,00 € 322 6122,00 € 0,00 € 651 6122,00 € 0,00 € 847 482,00 € 0,00 € 020 13 643,00 € 14 421,55 € 14 421,55 € 14 421,55 € 14 421,55 € 511 6 418,00 € 0,00 € 600 € 0,00 €	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	317	9 103,49€	9 103,49 €	900'0
322 1551,46 € 1551,46 € 020 4790,00 € 4790,00 € 325 30 633,00 € 30 632,40 € 212 11 694,42 € 11 694,42 € 518 300,00 € 3000,00 € 822 1868,00 € 0,00 € 845 658 855,18 € 258 279,97 € 32 1145,00 € 0,00 € 551 6122,00 € 0,00 € 847 0,00 € 0,00 € 551 6122,00 € 0,00 € 020 13 643,00 € 13 642,20 € 020 14 421,55 € 14 421,55 € 511 6418,00 € 0,00 €	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	321	22 320,00 €	19 296,00 €	3 024,00 € /
020 4790,00€ 4790,00€ 325 30 633,00€ 30 632,40€ 212 11 695,00€ 11 694,42€ 518 3 000,00€ 3 000,00€ 822 1 868,00€ 0,00€ 845 658 655,18 € 258 279,97 € 30 1 145,00 € 6 121,50 € 551 6 122,00 € 0,00 € 847 482,00 € 0,00 € 020 2 164,00 € 2 163,48 € 020 13 642,20 € 0,00 € 511 6 418,00 € 0,00 € 500 14 421,55 € 14 421,55 € 500 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 € 600 0,00 €	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	322	1 551,46 €	1 551,46 €	900'0
325 30 633,00 € 30 632,40 € 212 11 695,00 € 11 694,42 € 518 3 000,00 € 3 000,00 € 618 19 260,00 € 0,00 € n d eau 845 658 655,18 € 258 279,97 € n d eau 322 145,00 € 0,00 € n d eau 551 6 122,00 € 0,00 € nillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € nillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 2 163,08 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 2 163,08 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 2 163,00 € 2 163,08 € ique 020 13 643,00 € 13 642,0 € 0 00 € ique 020 14 421,55 € 0 00 € ique à dispo) 511 6 418,00 € 0 00 €	2138 - Aufres constructions	020	4 790,00 €	4 790,00€	9000€
212 11 695,00 € 11 694,42 € 515 3 000,00 € 3 000,00 € 518 19 260,00 € 0,00 € 822 658 855,18 € 258 279,97 € n d eau 30 1 145,00 € 6,00 € n d eau 551 6122,00 € 0,00 € n d eau 551 0,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iique 020 13 643,00 € 14 421,55 € 14 421,55 € ique 020 14 421,55 € 0,00 € (mise à dispo) 511 6 418,00 € 0,00 € (mise à dispo) 511 6 418,00 € 0,00 €	2138 - Autres constructions	325	30 633,00 €	30 632,40 €	9000€
515 3 000,00 € 3 000,00 € 518 19 260,00 € 0,00 € 822 1868,00 € 0,00 € 845 658 855,18 € 258 279,97 € n d eau 32 1145,00 € 0,00 € n d eau 551 0,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 1442,00 € 2 163,48 € iillage d'incendie et de défense civile 212 2 164,00 € 2 163,48 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € iillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 2 163,48 € ique 1000 € 14421,55 € 14421,55 € ique 14421,55 € 14421,55 € 100 €	2152 - Installations de voirie	212	11 695,00 €	11 694,42 €	€000
518 19 260,00€ 0,00€ 822 1868,00€ 0,00€ n d eau 30 1145,00€ 632,71€ n d eau 322 155,00€ 0,00€ n d eau 551 6122,00€ 6 121,50€ n d eau 551 0,00€ 0,00€ illage d'incendie et de défense civile 212 482,00€ 0,00€ iel et outillage des cantines scolaires 281 13 643,00€ 13 642,20€ ique 020 14 421,55€ 14 421,55€ i (mise à dispo) 511 6 418,00€ 0,00€	2152 - Installations de voirie	515	3 000,00 €	3 000'000 €	9 00'0
822 1868.00€ 0,00€ nd eau nd eau 32 145.00€ 658 855,18€ 258 279,97€ nd eau 32 152.00€ 632,71€ nd eau 32 152.00€ 6121,50€ nd eau 32 152.00€ 0,00€ 1552.00€ 0,00€ 1000€ 111age d'incendie et de défense civile 212 212 2164,00€ 0,00€ 120 2164,00€ 13 642,20€ ique 14421,55€ 14421,55€ 1600€	2152 - Installations de voirie	518	19 260,00 €	∌00′0	19 260,00 €
n d eau 30 1 145,00 € 632,71 € n d eau 322 1 552,00 € 0,00 € n d eau 551 6 122,00 € 0,00 € n d eau 551 6 122,00 € 0,00 € sillage d'incendie et de défense civile 212 482,00 € 0,00 € siel et outillage des cantines scolaires 281 13 643,00 € 2 163,48 € ique 020 14 421,55 € 14 421,55 € s (mise à dispo) 511 6418,00 € 0,00 €	2152 - Installations de voirie	822	1 868,00 €	€ 00'0	9 00'0
30 322 1552,00€ 551 6122,00€ 6122,00€ 612 0,00€ 212 482,00€ 22 16 22 16 23 16 13 64 14 421,55 € 14 42 14 42 16 612 6 12 6 12 6 12 6 12 18 6 12	2152 - Installations de voirie	845	658 855,18 €	258 279,97 €	67 821,31€
322 1552,00€ 551 6122,00€ 847 0,00€ 212 482,00€ 220 2 164,00€ 2 2 164,00€ 2 3 164,00€ 2 164,00€ 2 164,00€ 2 164,00€ 13 643,00€ 13 64 15 00€ 13 64 15 00€ 14 42 1,55 € 14 42 1,55 € 16 4 18 00€	21531 - Reseaux d adduction d eau	30	1 145,00 €	632,71€	900'0
551 6 122,00€ 6 12 847 0,00€ 212 482,00€ 220 2 164,00€ 281 13 643,00€ 13 64 511 6418,00€ 2 16 2 16 2 16 2 16 2 16 2 16 2 16 2 16	21531 - Reseaux d adduction d eau	322	1 552,00 €	900'0	9 00'0
847 212 482,00 € 220 2 164,00 € 2 16 2 16 13 643,00 € 14 421,55 € 511 6 418,00 € 510	21531 - Reseaux d adduction d eau	551	6 122,00€	6 121,50€	9 00'0
212 020 2 164,00 € 281 13 643,00 € 13 64 14 42 511 6 418,00 € 510	21538 - Autres réseaux	847	9000	9000€	9 00′0
281 281 281 281 3643,00 € 13 64 020 14 421,55 € 14 42 511 6418,00 €	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	212	482,00€	9000€	9 00′0
281 13 643,00 € 13 64 020 14 421,55 € 14 42 511 6418,00 €	215731 - Matériel roulant	020	2 164,00€	2 163,48 €	€00'0
020 14 421,55 € 14 42 511 6 418,00 €	215741 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	281	13 643,00 €	13 642,20 €	900'0
511 6418,00€	21578 - Autre matériel technique	020	14 421,55 €	14 421,55 €	€00'0
2000000	21738 - Autres constructions (mise à dispo)	511	6 418,00€	900'0	€00'0
3 980,00 €	217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers (mise à dispo)	020	3 980,00€	9000€	€00'0

Compte Montant prévu Montant prévu Montant prévu Montant resée à réalisa 21823 - Autres malérieis de transport 020 6 990,006 6 900,006 6 907,977 21823 - Autre malériei informatique coolere 212 1 830,006 0.000 0.000 21823 - Autre malériei informatique coolere 212 1 830,006 8 940,006 0.000 21823 - Autre malériei informatique 212 1 92,006 0.000 0.000 21823 - Autre malériei informatique 212 1 92,006 0.000 0.000 2183 - Autre malériei informatique 212 1 92,000 1 94,000 0.000 2183 - Autre malériei informatique 212 2 96,006 0.000 0.000 2184 - Autre malériei informatique 212 2 96,006 0.000 0.000 2184 - Autre malériei informatique 22 2 90,006 0.000 0.000 2184 - Autre malériei informatique 22 2 90,006 0.000 0.000 2184 - Autre malériei informatique 22 2 90,006 0.000 0.000 2184	EN DEPENSE Budget: 23000 - COMMUNE DE LEVES Budget: 23000 - COMMUNE DE LEVES Budget: 23000 - COMMUNE DE LEVES Autres matérials de transport Fonction Montant prévu Montant ordonnancé Montant prévu Autres matérials de transport 020 6 280,00 € 1 88,00 €	ETAT DES RESTES A		REALISER EN INVESTISSEMENT	21	21 décembre 2023 09:20:47
Function Montant prévu Montant neste à noutraint seste à noutraint se de bursau et mobiliers on contrait se de bursau et mobiliers on contrait se se ses de la companier de bursau et mobiliers de bursau et mobiliers de bursau et mobiliers de bursau et mobiliers et de la sécholorie coutrait se se service à sécholorie coutrait se se service à sécholorie coutrait se se service de béloproire coutrait se l'action de propositée coutrait se l'action de propositée coutrait se l'action de propositée coutrait se l'action de l'action d'action d'action d'action d'action d'action d'action d'action d'action d'action d'a	Eucles					
Fonction Montant prèvu Montant prèvu Montant reste à n Utres matériales de transport 020 6 90,000 0,000 6 90,000 Autre matérial informatique acolaire a coloire informatique acolaire acolaire (acolaire informatique acolaire) 11 0,000 6 90,000 7 90,000	Monitant prèvu Monitant prèvu Monitant reste à nombre de la production de la producti			00 - COMMUNE DE LEVES		2023
unrealizations corporelies 22 6 960,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 98,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 6 90,00 € 7 90,00 € 9 238,00 € 8 90,00 € 9 238,00 € 8 90,00 € 9 238,00 € 8 90,00 € 7 90,00 € 9 238,00 € 8 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 7 90,00 € 9 90,00 €<	unreal brieflets de transport 020 6 960,00 € 10,00 € 6 98 unreal brieflet (mindratique sociales) 212 1 18,88,00 € 1 386,00 € 6 940,00 € unreal brieflet (informatique sociales) 11 228,00 € 328,00 € 353,20 € unreal material informatique sociales 4221 1 144,00 €	Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Adeptive informatique scolaire 212 1 839,00 € 1 836,00 € Une material informatique 11 528,00 € 1 804,00 € Une material informatique 212 1 104,00 € 553,20 € Une material informatique 221 1 104,00 € 1 104,00 € Autres materials informatique 222 280,00 € 259,98 € Autres materials informatique 222 7 940,00 € 7 940,00 € Autres materials of bureau et mobilisers 317 1 988,00 € 1 7 986,00 € Autres materials de bureau et mobilisers 231 1 884,00 € 1 7 986,00 € Autres materials de bureau et mobilisers 220 220 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € Autres materials de bureau et mobilisers 221 1 884,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 986,00 € 1 7 4 2 0 € 1 7 4 2 0 € 1 7 4 2 0 €	Auther Informatique scolaire 212 1838,00 € 1836,00 € Auther Informatique 11 50,00 € 1836,00 € Autre material informatique 11 50,00 € 535,20 € Autre material informatique 4221 104,00 € 1104,00 € Autre material informatique 4221 280,00 € 259,98 € Autre material informatique 4221 7,940,00 € 7,940,00 € Autre material informatique 317 940,00 € 7,940,00 € Autre material informatique 231 7,940,00 € 7,940,00 € Autre material informatique 231 7,940,00 € 7,940,00 € Autre material informatique 231 1,940,00 € 17,940,00 € Autre material side bureau et mobiliers 231 1,940,00 € 17,940,00 € 17,940,00 € Autre material side de talephonie 231 224,00 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 € 222,38 €	21828 - Autres matériels de transport	020	€ 960,00€	9 00'0	6 957,97 €
vulne matchel informatique 020 9.238,00 € 8.040,00 € vulne matchel informatique 11 656,00 € 553,20 € vulne matchel informatique 4221 1.04,00 € 1.04,00 € vulne matchel informatique 4221 260,00 € 259,30 € vulne matchel informatique 4221 260,00 € 259,30 € vulne matchel is de bureau et mobiliers 31 1.04,00 € 1.04,00 € 259,00 € vulnes matchelies de bureau et mobiliers 31 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.04,00 € 1.00 € <t< td=""><td>vure materiel informatique 020 9.238,00 € 8.040,00 € vure materiel informatique 21 1.04,00 € 1.04,00 € vure materiel informatique 4221 1.04,00 € 1.04,00 € vure materiel informatique 4221 280,00 € 259,90 € vures materiels de bureau et mobiliers 311 1.79,00 € 1.794,00 € vures materiels de bureau et mobiliers 317 1.80,00 € 1.794,00 € 1.794,00 € vures materiels de bureau et mobiliers 327 280,00 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,50 € 1</td><td>21831 - Matériel informatique scolaire</td><td>212</td><td>1 838,00€</td><td>1 836,00 €</td><td>0,00€</td></t<>	vure materiel informatique 020 9.238,00 € 8.040,00 € vure materiel informatique 21 1.04,00 € 1.04,00 € vure materiel informatique 4221 1.04,00 € 1.04,00 € vure materiel informatique 4221 280,00 € 259,90 € vures materiels de bureau et mobiliers 311 1.79,00 € 1.794,00 € vures materiels de bureau et mobiliers 317 1.80,00 € 1.794,00 € 1.794,00 € vures materiels de bureau et mobiliers 327 280,00 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,40 € 1.796,50 € 1	21831 - Matériel informatique scolaire	212	1 838,00€	1 836,00 €	0,00€
vutre materiel informatique 11 536,00 € 535,20 € vutre materiel informatique 212 1 104,00 € 1 104,00 € vutre materiel informatique 4221 260,00 € 259,30 € vutre materiels informatique 4221 260,00 € 259,30 € vutre materiels de bureau et mobiliers 317 7 940,00 € 7 940,00 € vutres materiels de bureau et mobiliers 317 7 940,00 € 17 996,40 € vutres materiels de bureau et mobiliers 231 1 983,00 € 17 996,40 € vutres materiels de bureau et mobiliers 231 234,00 € 17 986,40 € dutres materiels de bureau et mobiliers 231 224,00 € 223,30 € 4 525,64 € dutres materiels de bureau et mobiliers 231 130,00 € 223,30 € 4 525,64 €	utres materiel informatique 11 535,00€ 535,20€ utre materiel informatique 212 1144,00€ 1104,00€ 259,50€ utre materiel informatique 4221 260,00€ 259,39€ 259,00€ 259,39€ 259,00€ 279,000€ 279	21838 - Autre matériel informatique	020	9 238,00 €	8 040,00€	0,00€
Lite material informatique 212 1104,00 € 1104,00 € Autre material informatique 4221 260,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € Autres materials de bureau et mobiliers 317 17,998,00 € 17,940,00 € 17,940,00 € Autres matérials de bureau et mobiliers 317 17,998,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,996,00 € 17,73 € 17,72 € 17,72 € 17,72 € 17,72 € 17,72 € 17,7	vulres matériel informatique 212 1104,006 1104,006 vulre matériel informatique 4221 260,006 269,996 vulre matériels de bureau et mobiliers 317 7,940,006 7,940,006 Autres matériels de bureau et mobiliers 317 7,940,006 17,960,006 Autres matériels de bureau et mobiliers 317 183,876 17,960,006 Autres matériels de bureau et mobiliers 221 183,876 183,876 183,876 atériel de téléphonie 224 224,006 183,876 223,966 223,966 223,966 4526,646 4526	21838 - Autre matériel informatique	#	536,00 €	535,20€	90000
Autre materiel informatique 4221 280,006 259,99 € Autre materiels de bureau et mobiliers 311 17,940,006 7,940,00 € Autres materiels de bureau et mobiliers 317 1,940,00 € 17,996,40 € Autres materiels de bureau et mobiliers 317 1,834,00 € 1833,52 € 1832,52 € 1833,52 € 1832,52 € 1832,50 € 1832,52 €	Autres materiels informatique 4221 260,00 € 259,99 € Autres matériels de bureau et mobillers 320 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 7,940,00 € 17,998,00 € 17,998,00 € 17,998,00 € 17,998,00 € 17,998,00 € 183,32 € 9,92,04 € 992,00 € 992,00 € 992,00 € 992,00 € 992,00 € 992	21838 - Autre matériel informatique	212	1 104,00 €	1 104,00 €	9000€
Autres matériels de bureau et mobiliers 020 7 940,00 € 7 940,00 € Autres matériels de bureau et mobiliers 311 17 988,00 € 17 986,40 € Autres matériels de bureau et mobiliers 317 1834,00 € 1833,52 € atériel de téléphonie 221 993,00 € 822,04 € atériel de téléphonie 221 224,00 € 223,08 € atres immobilisations corporelles 11 1130,00 € 1017,73 € atres immobilisations corporelles 211 1130,00 € 1129,80 € atres immobilisations corporelles 311 5241,88 € 6241,49 € atres immobilisations corporelles 4221 5040,00 € 5039,21 € atres immobilisations corporelles 4221 2175,00 € 5174,00 € atres immobilisations corporelles 518 555,00 € 532,00 € atres immobilisations corporelles 518 545,00 € 544,80 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 €	Autres matériels de bureau et mobiliers 220 7 940,00 € 7 940,00 € Autres matériels de bureau et mobiliers 311 17 998,00 € 17 996,40 € Autres matériels de bureau et mobiliers 317 1 834,00 € 1 833,52 € atériel de télépronie 281 224,00 € 223,98 € atériel de télépronie 221 223 86,20 € atrès immobilisations corporelles 11 118,00 € 107,73 € utrès immobilisations corporelles 212 5,340,00 € 6,241,48 € utrès immobilisations corporelles 311 5,640,00 € 6,241,48 € 6,241,48 € utrès immobilisations corporelles 331 2,22 5,360,00 € 5,24,00 € 6,241,48 € utrès immobilisations corporelles 331 5,00 € 5,24,40 € 5,24,40 € 6,241,48 € utrès immobilisations corporelles 4221 2,175,00 € 5,24,40 € 5,24,40 € 5,24,40 € 5,24,40 € 5,24,40 € 5,24,40 € 6,241,40 € 6,241,40 € 6,241,40 € 6,241,40 € 6,241,40 € 6,241,40 € 6,241,40 €	21838 - Autre matériel informatique	4221	260,00€	259,99€	€ 00,00
Autres matériels de bureau et mobiliers 311 17 998,00 € 17 998,00 € Autres matériels de bureau et mobiliers 317 183,52 € 183,52 € Autres matériels de bureau et mobiliers 221 183,00 € 183,52 € Autres indered étéléphonie 221 224,00 € 223,39 € Autres immobilisations corporelles 221 63,00 € 606,00 € Autres immobilisations corporelles 211 1120,00 € 1017,73 € Autres immobilisations corporelles 311 130,00 € 6241,49 € Autres immobilisations corporelles 331 3974,00 € 532,60 € Autres immobilisations corporelles 4221 2175,00 € 532,60 € Autres immobilisations corporelles 4221 2175,00 € 532,60 € Autres immobilisations corporelles 515 384,00 € 544,80 € Autres immobilisations corporelles 515 384,00 € 544,80 € Autres immobilisations corporelles 551 384,00 € 544,80 € Autres immobilisations corporelles 551 384,00 € 544,80 €	Autres matériels de bureau et mobiliers 311 17 998,00 € 17 998,00 € Autres matériels de bureau et mobiliers 317 1834,00 € 1835,22 € Autres matériels de bureau et mobiliers 317 1834,00 € 1835,22 € Adériel de téléphonie 281 224,00 € 223,04 € Adériel de téléphonie 281 224,00 € 223,04 € Adres immobilisations corporelles 11 1185,361,64 € 4526,64 € Litres immobilisations corporelles 211 1180,00 € 1017,73 € Litres immobilisations corporelles 311 1130,00 € 1129,80 € Litres immobilisations corporelles 4221 5,640,00 € 503,21 € Litres immobilisations corporelles 4221 2,175,00 € 5,174,00 € Litres immobilisations corporelles 551 384,00 € 5,44,80 € Litres immobilisations corporelles 551 5,50,00 € 5,50,00 € Attres immobilisations corporelles 551 5,50,00 € 5,50,00 € Attres immobilisations corporelles 551 5,50,00 € 5,50,00 € <t< td=""><td>21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers</td><td>020</td><td>7 940,00 €</td><td>7 940,00€</td><td>€ 00,00</td></t<>	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	7 940,00 €	7 940,00€	€ 00,00
Autree matchels de bureau et mobiliers 317 1 834,00 € 1 833,52 € atériel de téléphonie 020 993,00 € 993,00 € 892,04 € atériel de téléphonie 224,00 € 223,88 € 223,88 € 223,88 € utres immobilisations corporelles 023 55,64 € 606,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 212 624,18 € 624,14 € 608,00 € utres immobilisations corporelles 311 50,40,00 € 5039,21 € 6039,21 € utres immobilisations corporelles 321 247,00 € 5039,21 € 5038,21 € 5038,21 € 604,00 € 5039,21 € 604,00 € 5039,21 € 604,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,21 € 606,00 € 600,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,21 € 604,00 € 5038,50 € 5038,50 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 € 5038,60 €<	Autres matchiels de bureau et mobilisers 317 1834,00€ 1833,52€ atériel de téléphonie 281 224,00€ 283,00€ 882,04€ atériel de téléphonie 281 224,00€ 223,88€ 223,88€ utres immobilisations corporelles 023 130,00€ 1017,73€ 455,64€ 606,00€ utres immobilisations corporelles 211 1130,00€ 1017,73€ 1129,80€ 1017,73€ utres immobilisations corporelles 311 5040,00€ 5039,21€ 6241,49€ 6241,49€ 6241,49€ 6241,49€ 6241,49€ 6241,69€ 624,60€ 624,60€ 624,60€	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	311	17 998,00 €	17 996,40 €	900'0
atefiel de téléphonie 020 993,00 € 892,04 € atériel de téléphonie 281 224,00 € 223,88 € tres immobilisations corporelles 023 534,00 € 4525,64 € utres immobilisations corporelles 211 1017,73 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 212 6 241,88 € 6 241,49 € utres immobilisations corporelles 331 374,00 € 5 040,00 € 5 043,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 2 174,20 € 5 22,60 € utres immobilisations corporelles 4222 384,00 € 5 52,60 € 5 52,60 € utres immobilisations corporelles 518 554,00 € 5 54,00 € 5 54,00 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 5 54,00 € 5 54,00 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 5 54,00 € 5 54,00 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 5 54,00 € 5 54,00 €	attended telephonie 020 993,00 € 892,04 € attended telephonie 224,00 € 223,88 € 4526,64 € trees immobilisations corporelles 023 556,64 € 4526,64 € 600,00 € utrees immobilisations corporelles 11 118,00 € 1017,73 € 1129,80 € 600,00 € 1129,80 € 600,00 € 1129,80 € 1129,80 € 624,149 € 624,149 € 6039,21 € 624,149	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	317	1 834,00€	1 833,52 €	900'0
atefield promile 281 224,00 € 223,38 € utres immobilisations corporelles 020 185 361,64 € 4525,64 € utres immobilisations corporelles 11 1 018,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 211 1 018,00 € 1 017,73 € utres immobilisations corporelles 311 1 018,00 € 1 172,90 € utres immobilisations corporelles 331 374,00 € 5 241,49 € utres immobilisations corporelles 4221 5 040,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 5 32,60 € utres immobilisations corporelles 515 532,60 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 54,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 537,02 € 52,67 €	attended telephonie 281 224,00€ 223,98 € utres immobilisations corporelles 020 185 361,64 € 4 556,64 € utres immobilisations corporelles 11 1 018,00 € 1 017,73 € utres immobilisations corporelles 211 1 130,00 € 1 129,80 € utres immobilisations corporelles 311 5 040,00 € 5 241,49 € utres immobilisations corporelles 331 3 974,00 € 5 241,49 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 5 241,60 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 5 24,60 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 5 52,60 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 5 52,60 € utres immobilisations corporelles 518 544,80 € 5 54,60 € utres immobilisations corporelles 518 544,80 € 5 54,60 € 5 54,60 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € 0,00 €	2185 - Matériel de téléphonie	020	993,00€	892,04€	€ 00,00
utres immobilisations corporelles 020 185 361,64 € 4 525,64 € utres immobilisations corporelles 11 1018,00 € 606,00 € utres immobilisations corporelles 21 1018,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 21 130,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 31 5040,00 € 6039,21 € utres immobilisations corporelles 331 3974,00 € 5039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2175,00 € 2174,20 € utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 518 540,00 € 548,00 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es 518 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 020 185 361,64 € 4 525,64 € utres immobilisations corporelles 023 5 340,00 € 606,00 € utres immobilisations corporelles 211 1 018,00 € 1 017,73 € utres immobilisations corporelles 312 6 241,88 € 6 241,49 € utres immobilisations corporelles 331 3 974,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 5 2174,20 € utres immobilisations corporelles 4222 536,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 524,80 € utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 524,80 € utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 524,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 522,60 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 522,60 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 €	2185 - Matériel de téléphonie	281	224,00€	223,98 €	€ 00'0
utres immobilisations corporelles 023 5.340,00 € 606,00 € utres immobilisations corporelles 11 1018,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 212 6.241,88 € 6.241,49 € utres immobilisations corporelles 311 5.040,00 € 5.039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2.175,00 € 5.039,21 € utres immobilisations corporelles 4222 384,00 € 5.24,00 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 5.44,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 5.44,80 € utres immobilisations corporelles 551 37,028,57 € 5.40 € utres immobilisations corporelles 551 37,028,67 € 5.40 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37,028,67 € 5.40 €	utres immobilisations corporelles 023 5.340,00 € 606,00 € utres immobilisations corporelles 211 1018,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 212 6.241,88 € 1.29,80 € utres immobilisations corporelles 311 5.040,00 € 5.039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2.175,00 € 5.039,21 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 5.040,00 € utres immobilisations corporelles 518 5.44,80 € 5.44,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € es 551 37 029,00 € 37 028,57 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	020	185 361,64 €	4 525,64 €	€ 00,00
trees immobilisations corporelles 11 1018,00 € 1017,73 € utres immobilisations corporelles 211 1130,00 € 1129,80 € utres immobilisations corporelles 311 5 040,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 518 544,80 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 384,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 37 028,57 € 0,00 €	urres immobilisations corporelles 11 1 018,00 € 1 017,73 € urres immobilisations corporelles 211 1 130,00 € 1 129,80 € utres immobilisations corporelles 311 6 241,88 € 6 241,49 € utres immobilisations corporelles 331 3 974,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 532,80 € utres immobilisations corporelles 551 384,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 334,00 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 544,80 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 029,00 € es 551 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	023	5 340,00 €	900'909	9000€
ures immobilisations corporelles 211 1130,00€ 1129,80€ ures immobilisations corporelles 212 6 241,88 € 6 241,49 € ures immobilisations corporelles 311 5 040,00 € 5 039,21 € ures immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 2 174,20 € ures immobilisations corporelles 515 384,00 € 532,80 € urres immobilisations corporelles 518 384,00 € 544,80 € urres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € urres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 37 028,57 € es 518 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 211 1130,00€ 1 129,80 € utres immobilisations corporelles 212 6 241,88 € 6 241,49 € utres immobilisations corporelles 331 5 040,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 518 344,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 37 028,57 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 37 020,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	#	1 018,00€	1017,73€	€ 00,00
utres immobilisations corporelles 212 6 241,48 € 6 241,49 € utres immobilisations corporelles 311 5 040,00 € 5 039,21 € 5 039,21 € 5 039,21 € 5 040,00 € 5 039,21 € 5 039,21 € 5 040,00 € 3 845,24 € 5 174,20 € 2 174,20 € 2 174,20 € 5 174,20 €<	utres immobilisations corporelles 212 6 241,88 € 6 241,49 € utres immobilisations corporelles 311 5 040,00 € 5 039,21 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 3 885,24 € utres immobilisations corporelles 515 2 175,00 € 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 518 384,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 551 384,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 37 028,57 € utres immobilisations corporelles 551 37 028,67 € 0,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	211	1 130,00 €	1 129,80 €	€ 0000
utres immobilisations corporelles 311 5 040,00€ 5 039,21€ utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00€ 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 4222 2 175,00 € 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 332,60 € utres immobilisations corporelles 518 384,00 € 344,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 37 028,57 € es 490 000,00 € 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 311 5 040,00€ 5 039,21€ utres immobilisations corporelles 331 3974,00€ 3885,24€ utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00€ 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 384,00 € utres immobilisations corporelles 518 384,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € utres immobilisations corporelles 551 37 029,00 € 37 028,57 € es 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	212	6 241,88€	6 241,49 €	€ 00,00
utres immobilisations corporelles 331 3974,00€ 3885,24€ utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00€ 2 174,20€ utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 518 384,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 331 3974,00€ 3 885,24 € utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 384,00 € utres immobilisations corporelles 518 384,00 € 384,00 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 544,80 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	311	5 040,00€	5 039,21€	900'0
utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00€ 2 174,20€ utres immobilisations corporelles 4222 384,00€ 532,60€ utres immobilisations corporelles 518 384,00€ 384,00€ utres immobilisations corporelles 551 0,00€ 544,80€ ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00€ 37 028,57 € es utres prêts 518 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 4221 2 175,00 € 2 174,20 € utres immobilisations corporelles 515 535,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 518 384,00 € 384,00 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es utres prêts 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	331	3 974,00 €	3 885,24 €	9,00€
utres immobilisations corporelles 4222 $535,00 \in$ $532,60 \in$ utres immobilisations corporelles 518 $384,00 \in$ $544,80 \in$ utres immobilisations corporelles 551 $0,00 \in$ $544,80 \in$ utres immobilisations corporelles 551 $0,00 \in$ $0,00 \in$ ances versées sur commandes dimmobilisations 311 $37029,00 \in$ $37028,57 \in$ etsutres prêts $490000,00 \in$ $490000,00 \in$	utres immobilisations corporelles 4222 535,00 € 532,60 € utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 384,00 € utres immobilisations corporelles 518 544,80 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € les 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	4221	2 175,00€	2 174,20€	∌0000
utres immobilisations corporelles 515 384,00 € 384,00 € utres immobilisations corporelles 518 544,80 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes d'immobilisations lés 311 37 029,00 € 37 028,57 € les 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 515 $384,00 \in$ $384,00 \in$ utres immobilisations corporelles 518 $544,80 \in$ utres immobilisations corporelles 551 $0,00 \in$ $0,00 \in$ ances versées sur commandes d'immobilisations 311 $37029,00 \in$ $37028,57 \in$ lesutres préts $490000,00 \in$ $490000,00 \in$	2188 - Autres immobilisations corporelles	4222	535,00 €	532,60€	9,00€
utres immobilisations corporelles 518 545,00 € 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es utres prêts 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 518 544,80 € utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € les 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	515	384,00€	384,00€	9,000€
utres immobilisations corporelles 551 0,00 € 0,00 € ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es utres prêts 518 490 000,00 € 490 000,00 €	utres immobilisations corporelles 551 $0,00 \in$ 0,00 \in ances versées sur commandes dimmobilisations 311 37 029,00 \in 37 028,57 \in es utres prêts 518 490 000,00 \in 490 000,00 \in	2188 - Autres immobilisations corporelles	518	545,00 €	544,80€	∌00'0
ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es es utres prêts 518 490 000,000 €	ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € es les utres prêts 518 490 000,00 € 490 000,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles	551	9 00'0	90000	9000€
ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € les els els els els els els els els els	ances versées sur commandes d'immobilisations 311 37 029,00 € 37 028,57 € estes sur commandes d'immobilisations 311 310 028,57 € estes estes sur commandes d'immobilisations 518 490 000,00 € estes prêts 518 490 000,00 €	Chapitre - 23				€00'0
utres prêts 518 490 000,00 € 490 000,00 €	utres prêts 518 490 000,00 € 490 000,00 €	238 - Avances versées sur commandes dimmobilisations corporelles	311	37 029,00 €	37 028,57 €	0,00€
518 490 000,00 € 490 000,00 €	518 490 000,00 € 490 000,00 €	Chapitre - 27		A STATE OF THE STA	THE PERSON	9 0000
		2748 - Autres prêts	518	490 000'00€	490 000'00 €	30000

		أيز	ບນ	4
21 décembre 2023 09:20:47	2023	Montant reste à réaliser	875 583,09 €	Page 4 sur 4
21		Montant ordonnancé	2 639 446,38 €	
VESTISSEMENT	23000 - COMMUNE DE LEVES	Montant prévu	4 851 137,50 €	
ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE	Budget: 23000	Fonction	Total des dépenses	
	Collectivité: LEVES	Compte		

LEVES 4 PLACE DE L'EGLISE 28300 Lèves

Etat des dépenses engagées non mandatées 23000 - COMMUNE DE LEVES - 2023

21/12/2023 - 09:42:28

Date SE	Compte Opération pour vote	our vote	Fonction			Reste à réaliser
Engagement:	Engagement: 2020000471 - etudes preliminaires amenagt urbain quartier mousseau 518	in quartier mou	Isseau 518	三 記 ::	SARL OSTINATO	9600.00€
Engagement:	2020000472 - etudes preliminaires amenagt urbain quartier mousseau 2152	in quartier mou	isseau 518	Tiers :	SARL EN PERSPECTIVE	6120.00 € 6120.00 €
Engagement:	Engagement: 2021000100 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE 21318	MUSIQUE	311	Ters:	SASU GINGER CEBTP	4200.00 € 4200.00 €
Engagement:	2021000109 - convention controle technique contrat de mission connexes cons 21318	ıtrat de mission	connexes cons 311	Tiers :	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	2262.11 € 2262.11 €
Engagement :	Engagement : 2021000110 - coordination securite et protection santé consi 21318		ecole musique ren 311	Tiers :	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	308.11€
Engagement :	Engagement: 2021000223 - MO CREATION ECOLE MUSIQUE REAMENAGEMENT ESPACE SO 21318	REAMENAGEMI	ENT ESPACE SO 311	Tiers :	SARL penneron architectes	33979.02 € 33979.02 €
Engagement :	2021000226 - mo création école de musique réaménagement 21318	nénagement es	espace soutine	Tiers :	SARL itac	4296.00 € 4296.00 €
Engagement:	Engagement: 2021000249 - travaux de marbrerie dans le cimetière 21316 21316 21316	iière	025 025 025	Tiers :	SA POMPES FUNEBRES STEPHANE	18007.00 € 11400.00 € 4267.00 € 2340.00 €
Engagement:	Engagement: 2021000293 - modification plan local urbanisme 202		845	Tiers :	SAS GILSON ASSOCIES	1 522.80 € 1522.80 €
Engagement:	Engagement: 2021000507 - INGENIERIE E soutine - 21318		311	Tiers :	SARL E3F INGENIERIE	3296.02 € 3296.02 €
Engagement :	2021000617 - HONORAIRES MO EGLISE SAINT LAZARE 21318	LAZARE	30	Tiers :	SARL penneron architectes	26023.20 € 26023.20 €
Engagement:	2021000618 - EGLISE SAINT LAZARE MISSION MO2021M(21318		30 30	Tiers:	SARL E3F INGENIERIE	7338.24 € 7338.24 €
Engagement :	Engagement: 2022000395 - cimettere de Leves, creation carré militaire 21316	militaire	025	Tiers :	ETS pompes funebres 2000 BROKA	8547.05 € 8547.05 €
Engagement :	Engagement: 2022000396 - DIVISIONS PARCELLES RUE DE BAILLEAU DEVIS N 22.0209 20/07 2152	AILLEAU DEVI	S N 22.0209 20/07 845	Tiers :	HERMAND PHILIPPE	3 600.00 € 3600.00 €

	LISE
	LEGI
EVES	PLAC

28300 Lèves

Etat des dépenses engagées non mandatées 23000 - COMMUNE DE LEVES - 2023

21/12/2023 - 09:42:28

Date SF	Compte Opérat	Opération pour vote	Fonction		R	Reste à réaliser
Engagement:	2023000100 - pompe a eau - réaménagement quartier du mousseau 2152	ent quartier du mousse	eau 518	Tiers :	SARL LANDIER METALLERIE	3540.00 € 3540.00 €
Engagement:	Engagement: 2023000103 - colobarium cimetlère de lèves -ouverture et sépulture 0.	ss -ouverture et sépult	ure 025	Tiers :	SA POMPES FUNEBRES STEPHANE	10200.00 €
Engagement:	2023000104 - fourniture de 2 columbarium n 03 21316	n 03 et 04	025	Ters ::	SA POMPES FUNEBRES STEPHANE	11959.99 € 11959.99 €
Engagement:	2023000217 - aménagement avenue soutine DEVIS 2306 2152 2152	те DEVIS 2306	845 845	∏ 66 	SARL LUSITANO INGENIERIE	13968.00 € 13368.00 € 600.00 €
Engagement:	2023000218 - Tx aménagement rue Bernard Jumentler DEVIS 2310 2152 2152	d Jumentler DEVIS 23	И 0 845 845	Tiers:	SARL LUSITANO INGENIERIE	4785.00 € 4185.00 € 600.00 €
Engagement :	Engagement: 2023000221 - aménagement avenue Gérard Philippe DEVIS 2152 2152	d Philippe DEVIS 2309	845 845	Tiers :	SARL LUSITANO INGENIERIE	8628.00 € 600.00 € 8028.00 €
Engagement:	2023000229 - LOT N 03 CONSTRUCTION ECOLE DE MUSIQI 21318 21318		JE - MENUISERIES E 311 311	Tiers:	SA SEMAP	37348.08 € 33277.68 € 4070.40 €
Engagement :	Engagement: 2023000230 - SEPULTURES DEVIS D 23-104 0103.2023 21316 Engagement: 2023000231 - OUVERTURE ET FERMETURES SEPULTURES	04 0103.2023 TES SEPULTURES	025	Tiers :	SA POMPES FUNEBRES STEPHANE SA POMPES FUNEBRES STEPHANE	2990.00 € 2990.00 € 4374.00 €
Engagement:	Engagement: 2023000236 - LOT N 08 - CONSTRUCTION D UNE ECOLE DE MUSIQUE - PLOMB 2111	D UNE ECOLE DE MU	JSIQUE - PLOMB 311	Tiers:	SARL LGC	16531.46 € 16531.46 €
Engagement :	2023000242 - LOT N 01 CONSTRUCTION D UNE ECOLE DE 21318	OUNE ECOLE DE MUS	MUSIQUE - GROS O 311	Tiers:		556821.41 € 556821.41 €
Engagement:	Engagement: 2023000261 - MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION ECOI 21351	ABILITATION ECOLE J	E JULES VALLAIN 212	Tiers :		2778.86 € 2778.86 €
Engagement:	Engagement: 2023000262 - etudes structures fluides thermique (cotraitant de sarl AP ARCHIT	ermique (cotraitant de	sari AP ARCHIT	Tiers:	ETS I.P.H. INGENIERIE PHILIPPE HE	3111.66 €

EVES PLACE DE L'EGLISE 8300 Lèves	DOOD PEAGE

Etat des dépenses engagées non mandatées 23000 - COMMUNE DE LEVES - 2023

21/12/2023 - 09:42:28

Date SF	Compte Opération pour vote Fonction	<u> </u>	Res	Reste à réaliser
	21351 212			3111.66 €
Engagement:	Engagement : 2023000266 - RUE DE BAILLEAU TX DE REQUALILIFICATION - LOT N° 02-AMEN 2152	AMEA Tiers:	SAS SERVENT	3 650.16 € 3650.16 €
Engagement:	Engagement: 2023000406 - ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA CONSTRUCTION/REHABI 21351	EHABI Tiers:	SARL PROPOLIS / Mme TIRBOIS Ma	3024.00 €
Engagement:	Engagement: 2023000572 - travaux electrique pour le reamenagement hall entrée espace sout 317	e sout Tiers :	SA ESARI	5628.00 € 5628.00 €
Engagement:	Engagement: 2023000574 - BON DE COMMANDE N 02/2023 - TRAVAUX DE VOIRIE ALLEE DES 2152	E DE Tiers :	COLAS CENTRE OUEST	18873.21€ 18873.21€
Engagement:	Engagement: 2023000600 - MONTAGE DE CLOISONS COUPE FEU A L'ECOLE JULES VALLAIP 21351	ALLAIP Tiers:	SAS DURAND	4584.00 € 4584.00 €
Engagement:	Engagement: 2023000601 - AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT PEDESTRE 2128	Tiers :	Tiers: NATUREZA	6600.00 €
Engagement:	Engagement: 2023000605 - aménagement allée des laris suivi de chantler - devis 2339 845	Tiers:	SARL LUSITANO INGENIERIE	2227.14 € 2227.14 €
Engagement:	Engagement: 2023000608 - AVENUE SOUTINE SIGNALISATION VERTICALE -PROJET AMENA(2152)	MENA(Tiers:	ETS VIA ROUTE	4804.08 € 4804.08 €
Engagement:	Engagement: 2023000607 - ROUTE DE CHAVANNES-amenagement volrie signalisation vertica 2152	vertica Tiers :	SARL VIA ROUTE	4785.72 € 4785.72 €
Engagement :	Engagement: 2023000618 - modification plu aménagement et programmation commerciale 202	lale Tiers:	SAS GILSON ASSOCIES	5812.80 € 5812.80 €
Engagement :	2023000629 - travaux d'abattage rue des laris 2152	Tiers:	SAS PRO PAYSAGE	2500.00 € 2500.00 €
Engagement :	Engagement: 2023000631 - REMPLACEMENT EMBRAYAGE MECANIQUE SUR VEHICULE ED 9	E ED ! Tiers :	ETS SODIMAVI	6957.97 € 6957.97 €

Etat des dépenses engagées non mandatées

LEVES 4 PLACE DE L'EGLISE 28300 Lèves

Date SF

21/12/2023 - 09:42:28

23000 - COMMUNE DE LEVES - 2023

Reste à réaliser	875583.09 €	_		
	Le présent état est arrêté à la somme de :	L'ordonnateur :		
			Le Maire.	Rémi MARTIAL
Fonction				
Opération pour vote				
Compte				

Accusé certifié exécutoire

Procession Pro	21 décembre 2023 09:20:47	REALISER EN INVESTISSEMENT	REALISER EN IN	ETAT DES RESTES A
Fonction Montant prévu Montant ordonn	2023	0 - COMMUNE DE LEVES	EN KECHLE Budget: 23000	
PORTORION Montant preval integrated PORTORION Montant preval integrated PORTORION	2			- 1
CTVA 340 107 88 € 480 102 52 € 480 102 62 € CTVA 01 340 107 88 € 340 10 axe daménagement 01 66 858,32 € 1 218 63 cédents de fonctionnement capitalisés 01 66 858,32 € 1 218 63 bv. transf. Elat et établissements nationaux 212 30 111,82 € 2 163 bv. non transf. Elat et établissements nationaux 01 000 7 2 877,70 € 7 2 877,70 € bv. non transf. Départements 01 02 1 5 807,00 € 4 02 bv. non transf. Départements 311 1 800,00,00 € 54 00 bv. non transf. Départements 312 1 800,00,00 € 54 00 bv. non transf. Départements 312 1 800,00,00 € 54 00 bv. non transf. Départements 513 824,00 € 271 100 € bv. non transf. Départements 518 324 401,00 € 271 100 € bv. non transf. Départements 545 2 110,00 € 100 000,00 € bv. non transf. Départements 651 2 101,00 € 120 00 bv. non transf. Dép			FORCEION	Compre
CTVA, fave d'aménagement 01 340 107,88 € 340 107,89 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88 € 340 107,88	480 102,62 €	480 102,62 €	01	hapitre - 001 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
CCTVA 01 340 107,88€ 340 10 faxe d'aménagement 01 66 859,39 € 84 54 ccédents de fonctionnement capitalisés 01 1218 638,32 € 1218 63 Lbv. transf. Etat et établissements nationaux 212 30 111,82 € 21 63 ubv. non transf. Départements 212 0,00 € 72 877,00 € 72 877,00 € ubv. non transf. Départements 02 13 282,00 € 13 282,00 € 13 282,00 € ubv. non transf. Départements 311 18 000,00 € 54 00 13 282,00 € <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td>hapitre - 10</td></t<>				hapitre - 10
Tax of aménagement aménagement acopitalisés 01 66 859,39 € 84 544 xoédents de fonctionnement capitalisés 01 1218 636,32 € 1218 63 xoédents de fonctionnement capitalisés 01 1218 636,32 € 1218 63 ubv. transf. Etat et établissements nationaux 212 212 21 63 ubv. non transf. Etat et établissements nationaux 01 72 877,70 € 72 877 ubv. non transf. Départements 025 13 282,00 € 4 02 ubv. non transf. Départements 311 18 917,00 € 15 84 ubv. non transf. Départements 312 18 000,00 € 54 00 ubv. non transf. Départements 511 8 214,00 € 27 1 ubv. non transf. Départements 518 364 401,00 € 27 1 ubv. non transf. Départements 518 364 401,00 € 27 1 ubv. non transf. Départements 54 164 013,60 € 129 93 robs duip. non amort Dot équipement territoires 30 164 013,60 € 164 014 Fonds équip. non amort Dot équipement territoires 31 180 000,00 € 54 00 <td>340 107,88 €</td> <td>340 107,88 €</td> <td>04</td> <td>10222 - FCTVA</td>	340 107,88 €	340 107,88 €	04	10222 - FCTVA
by, transf. Etat et élablissements nationaux 212 30 111,82 € 2163 sour de la dela de	84 545,04 €	66 859,39 €	01	10226 - Taxe d'aménagement
ubv. non transf. Etat et établissements nationaux 212 30 111,82 € 21 63 ubv. non transf. Etat et établissements nationaux 01 72 877,70 € 72 877,70 € ubv. non transf. Départements 025 025 4 02 ubv. non transf. Départements 212 13 282,00 € 4 02 ubv. non transf. Départements 311 180 000,00 € 54 00 ubv. non transf. Départements 312 180 000,00 € 54 00 ubv. non transf. Départements 321 271,00 € 271 92 ubv. non transf. Départements 321 274,00 € 270 92 ubv. non transf. Départements 551 8214,00 € 270 92 ubv. non transf. Départements 551 364 401,00 € 270 92 ubv. non transf. Départements 548 364 401,00 € 270 92 ubv. non transf. Départements 548 164 013,50 € 129 93 rouds équip, non amort Dot équipement territoires 30 85 000,00 € 164 01 Fonds équip, non amort Dot équipement territoires 31 180 000,00 € 54 00	1 218 636,32 €	1 218 636,32 €	10	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
ubv. non transf. Etat et établissements nationaux 212 30 111,82 € 21 63 ubv. non transf. Etat et établissements nationaux 01 0,00 € 72 877,70 € 72 877 ubv. non transf. Régions 01 0,00 € 72 877,70 € 72 877 ubv. non transf. Départements 025 0,00 € 4 02 ubv. non transf. Départements 212 13 282,00 € 4 02 ubv. non transf. Départements 311 180 000,00 € 54 00 ubv. non transf. Départements 321 180 000,00 € 54 00 ubv. non transf. Départements 321 2711,00 € 271 92 ubv. non transf. Départements 511 8 214,00 € 270 92 ubv. non transf. Départements 548 180 000,00 € 129 93 ubv. non transf. Départements 541 1101,00 € 270 92 ubv. non transf. Départements 543 186 000,00 € 129 93 rouds équip, non amort DGE 541 164 013,50 € 164 014 Fonds équip, non amort Dot équipement territoires 31 180 000,00 € 54 00	523 791,00 €			hapitre - 13
01 0.00€ 212 72.877,70€ 72.877 010 0.00€ 025 0.00€ 13.282,00€ 13.282,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.283,00€ 13.284,00€ 2711,00€ 2711,00€ 2711,00€ 2711,00€ 2711,00€ 27110,0	21 630,38 €	30 111,82 €	212	1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux
212 72 877,70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 877 70€ 72 872 72 872 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 7	€ 00'00	900'0	01	1321 - Suby, non transf. Etat et établissements nationaux
Subv. non transf. Departements 01 0,00€ 4 02 Subv. non transf. Departements 212 13 282,00€ 4 02 Subv. non transf. Departements 212 13 282,00€ 13 28 Subv. non transf. Departements 312 180 000,00€ 54 00 Subv. non transf. Departements 321 2 711,00€ 2 71 Subv. non transf. Departements 511 8 214,00€ 2 71 Subv. non transf. Departements 518 364 401,00€ 2 71 09 Subv. non transf. Departements 551 186 076,00€ 2 11 0 Subv. non transf. Departements 651 2 1101,00€ 2 11 0 Subv. non transf. Departements 651 186 076,00€ 129 93 I - Fonds équip. non amort DGE 11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 30 185 000,00€ 164 01 I - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 31 180 000,00€ 54 00 I - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 31 180 000,00€ 54 00 I - Fonds équip. non amort Dot équipement territoires 31 180 000,00€ 54 00	72 877,70 €	72 877,70 €	212	1322 - Subv. non transf. Régions
- Subv. non transf. Départements 212 13.282,00€ 13.282	0,00€	0'00€	04	1323 - Subv. non transf. Départements
- Subv. non transf. Départements 311 180 000,00€ 13 28,00€ - 54 00 13 28 20,000 000 000 000 000 000 000 000 000	4 023,00 €	15 917,00 €	025	1323 - Subv. non transf. Départements
- Subv. non transf. Départements		13 282,00 €	212	1323 - Subv. non transf. Départements
- Subv. non transf. Départements	54 000,00 € 126 000,00 €	180 000,00 €	311	1323 - Subv. non transf. Départements
- Subv. non transf. Départements	15 867,00 €	19 901,00 €	312	1323 - Subv. non transf. Départements
- Subv. non transf. Départements - Subv. non amort DGE - 129 93 - 100 000,00 € - 129 93 - 100 000,00 € - 129 93 - 100 000,00 € - 129 93 - 100 000,00 € - 129 93 - 100 000,00 € - 129 93 - 120 9	2 711,00€	2 711,00 €	321	1323 - Subv. non transf. Départements
Subv. non transf. Départements Su	0,00€	8 214,00 €	511	1323 - Subv. non transf. Départements
Subv. non transf. Départements Subv. non transf. Département territoires -	270 923,00€	364 401,00 €	518	1323 - Subv. non transf. Départements
1- Subv. non transf. Départements 1 - Subv. non transf. Départements 1 - Fonds équip. non amort DGE 11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 12 - Fonds équip. non amort Dot ation soutien investissement 13 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 14 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 15 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 17 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 18 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement	.21 101,00€	21 101,00 €	551	1323 - Subv. non transf. Départements
1 - Fonds équip. non amort DGE 11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 12 12 164 013,50 € 165 013,50 € 165 013,50 €	129 936,00 €	186 076,00 €	845	1323 - Subv. non transf. Départements
11- Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 212 164 013,50 € 164 013, 11- Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 30 85 000,00 € 85 000,00 € 54 00 11- Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 311 180 000,00 € 54 00 18. In the sequip. non amort Dotation soutien investissement 212 28 486,50 € 28 48	0,00€	100 000,00 €	01	13411 - Fonds équip, non amort DGE
ux 11- Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 30 85 000,00 € 11- Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 311 180 000,00 € 54 00 12- Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 212 28 486,50 € 28 48	164 013,50 €	164 013,50 €	212	13461 - Fonds équip, non amort Dot. équipement territoires
11 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires 311 180 000,00 € IX 12 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 212 28 486,50 €	900'0	85 000,00 €	30	ruraux 13461 - Fonds équip. non amort Dot. équipement territoires
2.2 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement 212	54 000,00€	180 000,00€	311	13461 - Fonds équip, non amort Dot. équipement territoires
loca l	28 486,50€	28 486,50 €		13462 - Fonds équip, non amort Dotation soutien investissement local

Page 1 sur

ETAT DES RESTES A I	REALISER EN INVESTISSEMENT	/ESTISSEMENT	21	21 décembre 2023 09:20:47
	EN RECETTE			
Collectivité: LEVES	Budget: 23000 -	23000 - COMMUNE DE LEVES		2023
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
13462 - Fonds équip. non amort Dotation soutien investissement local	551	25 434,50 €	25 434,50 €	0,00€
Chapitre - 21				€0000
2111 - Terrains nus	01	484,00€	484,00€	0,00€
Chaptre - 27				€ 00,00
2748 - Autres prêts	518	168 176,00 €	168 176,00 €	9000€
2748 - Autres prêts	845	900'0	9 00'0	0,00€
	Total des recettes	3 771 893,23 €	3 170 337,44 €	523 791,00 €

Etat des recettes certaines restant à émettre

PLACE DE L'EGLISE

8300 Lèves

21/12/2023 - 09:18:46

23000 - COMMUNE DE LEVES - 2 023

N° engagement N+1 2023000245 2021000414 2020000495 2020000374 2023000248 2023000246 2023000369 2022000444 2022000256 2021000330 2021000329 2023000323 2022000254 2022000258 2021000331 05000.00€ 9386.00 € 2508.00 € 85000.00€ 63000.00€ 30000.00€ 3478.00 € 20538.00€ 15024.00 € 29340.00€ 63000.00€ 312791.00 € 30000.00 € 30000.00 € 16517.00 € 21000.00€ 211000.00 € Reste à réaliser Fonction 845 845 845 025 025 518 518 518 845 311 518 311 311 311 30 PREFECTURE D'EURE ET LOIR CONSEIL DEPARTEMENTAL **ETAT NC** ETAT NC Compte: 13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux Tiers REAMENAGEMENT QUARTIER d'une nouvelle ecole de musique communale chemin de la vallée EX 16899-FDI 2023-CREATION ESPACE FUNERAIRE normes de l'église Saint Lazare musique reamn espace soutine EX011911 - FDI 2020 - creation EX013521 - RENFORCEMENT EX016900 - FDI 2023 - PHASE aménagement av paix RD7154 EX015076 - tx voirie rue hoche EX016903 - FDI 2023 -TRAVAUX D'AMENAGEMENT EX011910 - FDZ020 - tx voirie N 01 TX AMENAGEMENT DE DETR- 2021.081 -CREATION ECOLE MUSIQUE DETR 2022149creation ecole EX016896-FDI 2023-CARRE MILITAIRE AU CIMETIERE detr- rénovation et mise aux EX015082 -Tx securiation et AMENAGEMENT ESPACE EX015084 Tx securis et aménagt av paix RD 7154 EX013520 - TRAVAUX VIDEOPROTECTION EX013516 - ETUDE Désignation allart RD 105 Compte: 1323 - Subv. non transf. Départements Date DA N° engagement 2023000246 2021000330 2021000329 2023000323 2020000495 202000374 2023000248 2023000245 2023000369 2022000444 2021000414 2022000258 2022000256 2022000254 2021000331

. 4
_
⇒
S
N
Ø
Ō
œ
Δ.
_

Etat des recettes à rattacher

Etat des recettes certaines restant à émettre

21/12/2023 - 09:18:46

N° engagement N+1

Reste à réaliser Fonction 23000 - COMMUNE DE LEVES - 2 023 Tiers Désignation N° engagement Date DA LEVES 4 PLACE DE L'EGLISE 28300 Lèves

523791.00 € J Le présent état est arrêté à la somme de : L'ordonnateur :

Rémi MARTIAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20240226-02-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune: LEVES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21280209400012

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget primitif (projet de budget) Voté par nature

BUDGET: 23000 - COMMUNE DE LEVES (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 502 569,27	3 018 762,09
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	875 583,09	523 791,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif) 835 599,27
L	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 378 152,36	4 378 152,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 048 207,00	5 898 207,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	COO Décultat de fountiern encent reporté (4)	(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	150 000,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 048 207,00	6 048 207,00
' -			
	TOTAL DU BUDGET (4)	10 426 359,36	10 426 359,36

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	101 993,74	7 335,60	0,00	0,00	7 335,60	
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 663 381,69	868 247,49	2 534 862,27	0,00	3 403 109,76	
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total de	es dépenses d'équipement	3 765 375,43	875 583,09	2 534 862,27	0,00	3 410 445,36	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	467 500,00	0,00	474 500,00	0,00	474 500,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00	
Total de	es dépenses financières	957 500,00	0,00	964 500,00	0,00	964 500,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total de	es dépenses réelles d'investissement	4 722 875,43	875 583,09	3 499 362,27	0,00	4 374 945,36	
			,	,			
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	es dépenses d'ordre tissement	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00	
			ı		1		
TOTAL 4 726 082,43 875 583,09 3 502 569,27 0,00							
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
			004 SOLDE D'EVECU	TION NEGATIE BED	DETE OU ANTICIDE	+ 0,00	

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 378 152,36

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	1 427 005,02	523 791,00	300 000,00	0,00	823 791,00
	le 138) (3)					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 427 005,02	523 791,00	300 000,00	0,00	823 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	380 437,39	0,00	493 400,00	0,00	493 400,00
	1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 200 000,00	0,00	1 223 655,57	0,00	1 223 655,57
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	164 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	1 744 699,39	0,00	1 717 055,57	0,00	1 717 055,57
45	Chapitres d'opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	tiers (9)					
Total de	es recettes réelles d'investissement	3 171 704,41	523 791,00	2 017 055,57	0,00	2 540 846,57

Total o	les recettes d'ordre d'investissement	1 066 275,40	1 001 706,52	0,00	1 001 706,52
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
	sections (10) (11)				
040	Opérations ordre transf. entre	189 275,40	169 337,52	0,00	169 337,52
	fonctionnement (10)				
021	Virement de la section de	877 000,00	832 369,00	0,00	832 369,00

TOTAL	4 237 979,81	523 791,00	3 018 762,09	0,00	3 542 553,09
-------	--------------	------------	--------------	------	--------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 835 599,27
--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 378 152,36

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

998 499,52

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un experience antériour.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 202 000,00	0,00	1 135 000,00	0,00	1 135 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 107 898,60	0,00	3 265 000,48	0,00	3 265 000,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	305 000,00	0,00	353 500,00	0,00	353 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses de gestion courante	4 614 898,60	0,00	4 753 500,48	0,00	4 753 500,48
66	Charges financières	141 833,00	0,00	143 000,00	0,00	143 000,00
67	Charges spécifiques (3)	229 977,17	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 986 708,77	0,00	5 046 500,48	0,00	5 046 500,48
023	Virement à la section	877 000,00		832 369,00	0,00	832 369,00
042	d'investissement (4) Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	189 275,40		169 337,52	0,00	169 337,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses d'ordre de	1 066 275,40		1 001 706,52	0,00	1 001 706,52
fonctio	nnement					
		ı				
	TOTAL	6 052 984,17	0,00	6 048 207,00	0,00	6 048 207,00
						+

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 048 207,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4)\} DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	90 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	640 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	334 185,00	0,00	335 000,00	0,00	335 000,00
731	Fiscalité locale	3 190 815,00	0,00	3 315 000,00	0,00	3 315 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 521 000,00	0,00	1 520 000,00	0,00	1 520 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total de	es recettes de gestion courante	5 781 000,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	5 921 800,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 207,00	3 207,00	0,00	3 207,00
	section (4)				
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre	3 207,00	3 207,00	0,00	3 207,00

		TOTAL	5 925 007,00	0,00	5 898 207,00	0,00	5 898 207,00
--	--	-------	--------------	------	--------------	------	--------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 000,00

TOTAL DES RECETTES DE L'ONSTITUTEMENT COMOLLES 040 201,00		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 048 207,00
---	--	---	--------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	998 499,52
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERC	CICE A

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	4 726 082,43	875 583,09	0,00	3 502 569,27	0,00	0,00	3 502 569,27	4 378 152,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 993,74	7 335,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 335,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 663 381,69	868 247,49	0,00	2 534 862,27	0,00	0,00	2 534 862,27	3 403 109,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	3 765 375,43	875 583,09	0,00	2 534 862,27	0,00	0,00	2 534 862,27	3 410 445,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	467 500,00	0,00		474 500,00	0,00		474 500,00	474 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	957 500,00	0,00	0,00	964 500,00	0,00	0,00	964 500,00	964 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	4 722 875,43	875 583,09	0,00	3 499 362,27	0,00	0,00	3 499 362,27	4 374 945,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00

D001 Solde d'execution negatif reporte ou anticipe (8)	0,00
	•

Total des dépenses d'investissement cumulées 4 378 152,36

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	3 037 979,81	523 791,00	1 795 106,52	0,00	2 318 897,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 427 005,02	523 791,00	300 000,00	0,00	823 791,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 427 005,02	523 791,00	300 000,00	0,00	823 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 437,39	0,00	493 400,00	0,00	493 400,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	164 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	544 699,39	0,00	493 400,00	0,00	493 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles	1 971 704,41	523 791,00	793 400,00	0,00	1 317 191,00
021	Virement de la section de fonctionnement	877 000,00		832 369,00	0,00	832 369,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	189 275,40		169 337,52	0,00	169 337,52
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre	1 066 275,40		1 001 706,52	0,00	1 001 706,52

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticip	oé (7) 835 599,27
Affectation au compte 106	68 (8) 1 223 655,57

 	
Total day pagettes diimmetiagement committee	4 270 452 20
Total des recettes d'investissement cumulees l	4 3/8 132.30

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	4 726 082,43	875 583,09	0,00	3 502 569,27	0,00	0,00	3 502 569,27	4 378 152,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations	101 993,74	7 335,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 335,60
20	incorporelles (sauf 204)	101 993,74	7 333,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 333,60
202	Frais réalisation documents urbanisme	1 993,74	7 335,60		0,00	0,00	0,00	0,00	7 335,60
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 663 381,69	868 247,49	0,00	2 534 862,27	0,00	0,00	2 534 862,27	3 403 109,76
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	100 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	6 600,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	46 600,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	100 000,25	56 078,04		-20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	36 078,04
21318	Autres bâtiments publics	1 821 158,19	698 031,65		1 547 000,00	0,00	0,00	1 547 000,00	2 245 031,65
21351	Bâtiments publics	447 508,61	13 498,52		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	63 498,52
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	749 784,19	87 081,31		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	587 081,31
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731 215741	Matériel roulant	0,00 0,00	0,00		0,00 0,00	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	·
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	6 957,97		0,00	0,00	0,00	0,00	6 957,97
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 104,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	343 826,45	0,00		367 862,27	0,00	0,00	367 862,27	367 862,27

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	3 765 375,43	875 583,09	0,00	2 534 862,27	0,00	0,00	2 534 862,27	3 410 445,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	467 500,00	0,00		474 500,00	0,00		474 500,00	474 500,00
1641	Emprunts en euros	458 500,00	0,00		467 000,00	0,00		467 000,00	467 000,00
1678 18	Autres emprunts et dettes Cpte de liaison : affectation	9 000,00	0,00 0,00		7 500,00 0,00	0,00		7 500,00 0,00	7 500,00 0,00
10	(BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
2748	Autres prêts	490 000,00	0,00		490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	dépenses financières	957 500,00	0,00	0,00	964 500,00	0,00	0,00	964 500,00	964 500,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	4 722 875,43	875 583,09	0,00	3 499 362,27	0,00	0,00	3 499 362,27	4 374 945,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des dépenses d'ordre	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	3 037 979,81	523 791,00	1 795 106,52	0,00	2 318 897,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 427 005,02	523 791,00	300 000,00	0,00	823 791,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	30 111,82	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	72 877,70	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	866 081,00	312 791,00	300 000,00	0,00	612 791,00
13411	DGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	344 013,50	211 000,00	0,00	0,00	211 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	53 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des r	ecettes d'équipement	1 427 005,02	523 791,00	300 000,00	0,00	823 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 437,39	0,00	493 400,00	0,00	493 400,00
10222	FCTVA	330 000,00	0,00	433 400,00	0,00	433 400,00
10226	Taxe d'aménagement	50 437,39	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	164 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	164 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des r	ecettes financières	544 699,39	0,00	493 400,00	0,00	493 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des r	ecettes réelles	1 971 704,41	523 791,00	793 400,00	0,00	1 317 191,00
021	Virement de la section de fonctionnement	877 000,00		832 369,00	0,00	832 369,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	189 275,40		169 337,52	0,00	169 337,52
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Chap. / art. (1) Pour mémoire, budget précédent (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	18 559,60		18 559,60	0,00	18 559,60
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 375,62		<i>5 544,85</i>	0,00	<i>5 544,85</i>
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	957,27		583,59	0,00	583,59
28128	Autres aménagements de terrains	516,13		516,13	0,00	516,13
281351	Bâtiments publics	111,81		111,81	0,00	111,81
28138	Autres constructions	166,62		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 115,98		1 115,95	0,00	1 115,95
2815731	Matériel roulant	3 816,65		4 182,03	0,00	4 182,03
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 997,00		8 622,56	0,00	8 622,56
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	<i>5 796,58</i>		6 063,61	0,00	6 063,61
28181	Installations générales, aménagt divers	49,00		2 <i>4</i> 55,07	0,00	2 <i>455,07</i>
281828	Autres matériels de transport	50 633,10		20 771,10	0,00	20 771,10
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		39 <i>744,1</i> 3	0,00	39 744,13
281838	Autre matériel informatique	35 <i>4</i> 22,70		3 938, 4 9	0,00	3 938,49
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 476,54		3 031,78	0,00	3 031,78
28185	Matériel de téléphonie	0,00		293,11	0,00	293,11
28186	Cheptel	125,62		125,62	0,00	125,62
28188	Autres immo. corporelles	47 155,18		53 678,09	0,00	53 678,09
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des red	ettes d'ordre	1 066 275,40		1 001 706,52	0,00	1 001 706,52

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁵⁾ Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

⁽⁷⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽¹⁰⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	6 052 984,17	0.00	0.00	6 048 207,00	0.00	0.00	6 048 207,00	6 048 207,00
011	Charges à caractère général (3)	1 202 000,00	0,00	0,00	1 135 000,00	0,00	0,00	1 135 000,00	1 135 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 107 898,60	0,00		3 265 000,48	0,00	,	3 265 000,48	3 265 000,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	305 000,00	0,00	0,00	353 500,00	0,00	0,00	353 500,00	353 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses de gestion des services	4 614 898,60	0,00	0,00	4 753 500,48	0,00	0,00	4 753 500,48	4 753 500,48
66	Charges financières	141 833,00	0,00		143 000,00	0,00		143 000,00	143 000,00
67	Charges spécifiques (3)	229 977,17	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	dépenses financières	371 810,17	0,00	0,00	293 000,00	0,00		293 000,00	293 000,00
Total des	dépenses réelles	4 986 708,77	0,00	0,00	5 046 500,48	0,00	0,00	5 046 500,48	5 046 500,48
023	Virement à la section d'investissement	877 000,00			832 369,00	0,00		832 369,00	832 369,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	189 275,40			169 337,52	0,00		169 337,52	169 337,52
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	1 066 275,40			1 001 706,52	0,00		1 001 706,52	1 001 706,52

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

	Total des dépenses de fonctionnem	ent cumulées 6 048 207,00
--	-----------------------------------	---------------------------

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	I		II	` = +
	TOTAL	5 925 007,00	0,00	5 898 207,00	0,00	5 898 207,00
013	Atténuations de charges (2)	90 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	640 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	334 185,00	0,00	335 000,00	0,00	335 000,00
731	Fiscalité locale	3 190 815,00	0,00	3 315 000,00	0,00	3 315 000,00
74	Dotations et participations (2)	1 521 000,00	0,00	1 520 000,00	0,00	1 520 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total de	s recettes de gestion des services	5 781 000,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	5 921 800,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	150 000,00

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 048 207,00
--	---	--------------

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Pour information	TOTAL (RAR N-1 +
(.,		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
		. , ,		séance			dans le cadre	hors AE	,
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
	TOTAL	6 052 984,17	0,00	0,00	6 048 207,00	0,00	0,00	6 048 207,00	6 048 207,00
011	Charges à caractère général (4)	1 202 000,00	0,00	0,00	1 135 000,00	0,00	0,00	1 135 000,00	1 135 000,00
6042	Achats de prestations de services	235 900,00	0,00		235 000,00	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00
60611	Eau et assainissement	16 000,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60612	Energie - Electricité	193 000,00	0,00		133 600,00	0,00	0,00	133 600,00	133 600,00
60613	Chauffage urbain	97 500,00	0,00		94 100,00	0,00	0,00	94 100,00	94 100,00
60622	Carburants	18 900,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	24 600,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 900,00	0,00		4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
60631	Fournitures d'entretien	16 900,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 600,00	0,00		16 900,00	0,00	0,00	16 900,00	16 900,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 700,00	0,00		4 400,00	0,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500,00	0,00		550,00	0,00	0,00	550,00	550,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	0,00		24 700,00	0,00	0,00	24 700,00	24 700,00
6068	Autres matières et fournitures	34 670,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
611	Contrats de prestations de services	75 550,00	0,00		53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00
6132	Locations immobilières	10 500,00	0,00		12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
61351	Matériel roulant	46 000,00	0,00		5 700,00	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00
61358	Autres	0,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
61521	Entretien terrains	39 500,00	0,00		42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	6 300,00
61551	Entretien matériel roulant	10 300,00	0,00		12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 010,00	0,00		10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6156	Maintenance	19 270,00	0,00		28 270,00	0,00	0,00	28 270,00	28 270,00
6161	Multirisques	22 250,00	0,00		22 400,00	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 250,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	7 600,00	0,00		5 150,00	0,00	0,00	5 150,00	5 150,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	55 200,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	1 200,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	33 400,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6233	Foires et expositions	5 500,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	0,00		33 200,00	0,00	0,00	33 200,00	33 200,00
6238	Divers	16 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6251	Voyages, déplacements et missions	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	22 550,00	0,00		22 580,00	0,00	0,00	22 580,00	22 580,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		900,00	0,00	0,00	900,00	900,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 250,00	0,00		5 250,00	0,00	0,00	5 250,00	5 250,00
6288	Autres services extérieurs	9 000,00	0,00		8 300,00	0,00	0,00	8 300,00	8 300,00
63512	Taxes foncières	5 800,00	0,00		3 400,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		4 400,00	0,00	0,00	4 400,00	4 400,00
012	Charges de personnel et frais	3 107 898,60	0,00		3 265 000,48	0,00		3 265 000,48	3 265 000,48
	assimilés (4) (5)								
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	0,00		40 492,00	0,00		40 492,00	40 492,00
6331	Versement mobilité	31 822,00	0,00		45 112,00	0,00		45 112,00	45 112,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 495,00	0,00		14 943,00	0,00		14 943,00	14 943,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 726,00	0,00		18 343,00	0,00		18 343,00	18 343,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	66 091,00	0,00		231 323,00	0,00		231 323,00	231 323,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 369 419,60	0,00		1 174 693,00	0,00		1 174 693,00	1 174 693,00
64112	SFT, indemnité de résidence	104 004,00	0,00		99 747,00	0,00		99 747,00	99 747,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	133 854,00	0,00		133 865,00	0,00		133 865,00	133 865,00
64131	Rémunérations	286 284,00	0,00		382 183,00	0,00		382 183,00	382 183,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	14 706,00	0,00		18 462,00	0,00		18 462,00	18 462,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés	Pour information Crédits gérés	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		presedent (2)		séance			dans le cadre	hors AE	1010)
			ı	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	330 939,00	0,00		334 965,00	0,00		334 965,00	334 965,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	434 863,00	0,00		436 715,00	0,00		436 715,00	436 715,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 460,00	0,00		6 242,00	0,00		6 242,00	6 242,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	198 000,00	0,00		198 000,00	0,00		198 000,00	198 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 300,00	0,00		8 300,00	0,00		8 300,00	8 300,00
6478	Autres charges sociales diverses	32 118,00	0,00		32 000,48	0,00		32 000,48	32 000,48
6488	Autres	53 817,00	0,00		84 615,00	0,00		84 615,00	84 615,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	305 000,00	0,00	0,00	353 500,00	0,00	0,00	353 500,00	353 500,00
65311	Indemnités de fonction	111 170,00	0,00		112 800,00	0,00	0,00	112 800,00	112 800,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	5 570,00	0,00		5 700,00	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 323,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65316	Frais de représentation du maire	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	15 000,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	70 000,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	22 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	63 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65888	Autres	6 437,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses de gestion des services	4 614 898,60	0,00	0,00	4 753 500,48	0,00	0,00	4 753 500,48	4 753 500,48
66	Charges financières	141 833,00	0,00		143 000,00	0,00		143 000,00	143 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	154 000,00	0,00		146 588,62	0,00		146 588,62	146 588,62
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 167,00	0,00		-3 588,62	0,00		-3 588,62	-3 588,62
67	Charges spécifiques (4)	229 977,17	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	229 977,17	0,00	budgetane (o)	150 000,00	0,00	d dile AL	150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des c	harges financières et spécifiques	371 810,17	0,00	0,00	293 000,00	0,00		293 000,00	293 000,00
Total des d	lépenses réelles	4 986 708,77	0,00	0,00	5 046 500,48	0,00	0,00	5 046 500,48	5 046 500,48
023	Virement à la section d'investissement	877 000,00			832 369,00	0,00		832 369,00	832 369,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	189 275,40			169 337,52	0,00		169 337,52	169 337,52
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	189 275,40			169 337,52	0,00		169 337,52	169 337,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	épenses d'ordre	1 066 275,40			1 001 706,52	0,00		1 001 706,52	1 001 706,52

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	22 233,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 821,62
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 588,62

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

⁽¹⁰⁾ Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	ı		II	III = I + II
	TOTAL	5 925 007,00	0,00	5 898 207,00	0,00	5 898 207,00
013	Atténuations de charges (3)	90 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	79 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	640 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70323	Red. occupation dom. public	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	75 000,00	0,00	67 000,00	0,00	67 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	163 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	357 000,00	0,00	368 000,00	0,00	368 000,00
706888	Autres	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	334 185,00	0,00	335 000,00	0,00	335 000,00
73211	Attribution de compensation	110 827,00	0,00	111 000,00	0,00	111 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	220 558,00	0,00	221 000,00	0,00	221 000,00
73221	FNGIR	2 800,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
731	Fiscalité locale	3 190 815,00	0,00	3 315 000,00	0,00	3 315 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 990 815,00	0,00	3 115 000,00	0,00	3 115 000,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 521 000,00	0,00	1 520 000,00	0,00	1 520 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	620 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
741127	DNP des communes	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	7 000,00	0,00	4 300,00	0,00	4 300,00
747888	Autres	500 000,00	0,00	491 700,00	0,00	491 700,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		budget précédent (2)	1	nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0.00	0,00	14 000,00	0.00	14 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75882	Reprise de réserve - Surplus de DMTO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recet	tes de gestion des services	5 781 000,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes réelles	5 921 800,00	0,00	5 895 000,00	0,00	5 895 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec subv inv transférées cpte résult	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2024

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20240226-02-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES

BP

2024

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté pa	ar le MAIRE
A Lèves, le	15/02/2024

Le MAIRE,

Nombre de membres en exercice :

Contre : Abstention:

Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : 0 18

VOTES: Pour:

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Lèves, le

Date de convocation :

07/02/2024

Les membres du Conseil Municipal,

M. MARTIAL Rémi	A X
M. LE CALVE Patrick	/ Cear
M. PICHEREAU Olivier	SM
M. HOUVET Joël	Lund
Mme PALLUEL Bénédicte	Hadvel
Mme FERREIRA Marie-Hélène	8
M. DESGROUAS Daniel	1
Mme DAVID Marie-Pierre	and
Mme DREANO Isabelle	Alus
Mme MOREAU Brigitte	Morea
M.GOISQUE Denis	D. Jeine
Mme LABAN Muriel	Parvoir
M. LOIRE Hervé	Parroi

2024

ARRETE ET SIGNATURES

	0
Mme LELOUTRE Sandrine	Paro il
M. LECOINTRE Lionel	- Scoutty
Mme LEGRAND Marie-Pierre	fram
M. GILLETTA Antonin	Parvoir
Mme DEGUINE Muriel	
M. BONNEFOND Jean-Marie	
Mme MOULARD Joanne	Parvoir
M. HUBERT Yoan	(earl
Mme AUGE-DERUSSIT Ghislaine	A
M. COSGROVE Maximilien	Pavoir
Mme ROUBAUD Emilie	Jours J. Onkel
Mme GONZALEZ-RUIZ Aurélie	()
Mme GUILLET Marie-José	Paulo ir
M. GILLOT Stéphan	Parroir
Mme IZEL Michelle	Tel
Mme CHAMOISEAU Marielle	PONYON
2 6 FEV 2024	2 6 FEV. 2024

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 2 6 FEV. 2024



Rémi MARTIAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20240226-02-24b-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Commune: LEVES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 23000 - COMMUNE DE LEVES (2)

Numéro SIRET: 21280209400095

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget primitif (projet de budget) Voté par nature

BUDGET: 23002 - ESPACE SOUTINE (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	114 000,00	114 000,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	002 Resultat de fonctionnement reporte (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	114 000,00	114 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	114 000,00	114 000,00

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre 0,0 d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					<u>, </u>	+
		D	001 SOLDE D'EXECU	TION NEGATIF REPO	RTE OU ANTICIPE	0,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de	0,00		0,00	0,00	0,00
		l		· ·		1

Total d	les recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
	sections (10) (11)				
040	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
	fonctionnement (10)				
021	Virement de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

0,00

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un expresse artériour.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE - BP (projet de budget) - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	58 886,00	0,00	108 000,00	0,00	108 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses de gestion courante	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles de	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
fonctio	nnement					
023	Virement à la section	0,00		0,00	0.00	0.00
	d'investissement (4)	,		,	,,,,	,
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	les dépenses d'ordre de Innement	0,00		0,00	0,00	0,00
		•		*	*	
	TOTAL	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
						+
			D	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,00
						=

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

114 000,00

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4)\} DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 886,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,00
Total de	es recettes de gestion courante	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00

042	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	les recettes d'ordre de nnement	0,00	0,00	0,00	0,00

1,111		TOTAL	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
-------	--	-------	-----------	------	------------	------	------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	114 000,00
---	------------

Pour information :

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
onap.		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la	1104101100	1 40001115100	dépenses	dépenses	Vote)
		procedent (1)		séance			gérées dans le	gérées hors AE	10.0,
			1	budgétaire (2)		II	cadre d'une AE	go. 000	III = I + II
	TOTAL	67 886,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
011	Charges à caractère général (3)	58 886,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	67 886,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses réelles	67 886,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

		D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	--	---------------------------------------	------

|--|

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE - BP (projet de budget) - 2024

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	53 886,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,00
Total des	s recettes de gestion des services	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes réelles	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	114 000,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			ı	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
	TOTAL	67 886,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
011	Charges à caractère général (4)	58 886,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00
6042	Achats de prestations de services	15 000,00	0,00		54 810,00	0,00	0,00	54 810,00	54 810,00
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	7 300,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60613	Chauffage urbain	15 896,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	0,00		450,00	0,00	0,00	450,00	450,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61351	Matériel roulant	200,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
61358	Autres	0,00	0,00		1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6156	Maintenance	15 000,00	0,00		19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	700,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	220,00	0,00		220,00	0,00	0,00	220,00	220,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00		150,00	0,00	0,00	150,00	150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00		750,00	0,00	0,00	750,00	750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	9 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
6218	Autre personnel extérieur	9 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses de gestion des services	67 886,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des d	charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses réelles	67 886,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

⁽¹⁰⁾ Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget précédent (2)	ı	nouvelles	ıı ı	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 886,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	46 886,00	0,00	99 000,00	0,00	99 000,00
Total des rece	ttes de gestion des services	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes réelles	67 886,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE - BP (projet de budget) - 2024

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20240226-02b-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE

BP

2024

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le PRESIDENT, A Lèves, le 15/02/2024 Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents :

Abstention:

018

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Pour: Contre :

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Lèves, le 15/02/2024

Date de convocation :

07/02/2024

Les membres du Conseil d'administration,

M. MARTIAL Rémi	
M. LE CALVE Patrick	(Cual
M. PICHEREAU Olivier	1 Dem
M. HOUVET Joël	Lun X
Mme PALLUEL Bénédicte	fallvel
Mme FERREIRA Marie-Hélène	8
M. DESGROUAS Daniel	7
Mme DAVID Marie-Pierre	Red
Mme DREANO Isabelle	1000
Mme MOREAU Brigitte	600 preas
M.GOISQUE Denis	D. Jufu
Mme LABAN Muriel	Porcoi
M. LOIRE Hervé	Paresi

ARRETE ET SIGNATURES

Mme LELOUTRE Sandrine	Paryor
M. LECOINTRE Lionel	delu
Mme LEGRAND Marie-Pierre	Lepano.
M. GILLETTA Antonin	Byver
Mme DEGUINE Muriel	
Mme MOULARD Joanne	Brust
M. HUBERT Yoan	Leeas
Mme AUGE-DERUSSIT Ghislaine	
M.COSGROVE Maximilien	Parion
Mme ROUBAUD Emilie	Pouloir
Mme GONZALEZ-RUIZ Aurélie	The state of the s
Mme GUILLET Marie-José	Burair
M. GILLOT Stéphan	Pouvoir
Mme IZEL Michelle	Pd
Mme CHAMOISEAU Marielle	Pouvoir
M. BONNEFOND Jean-Marie	1

Rémi MARTIAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EXERCICE 2024 VILLE DE LÈVES

Associations	Objet de la subvention	Montants 2024 accordés
Amicale Laïque de Lèves		2 700
ADAMVE		900
Association Charles Gautier		2 000
Association Sportive Lévoise section Athlétisme		1 200
Avenir gymnique de Lèves		3 000
Club Linguistique C2L de Lèves		400
Comité de jumelage de Lèves		1 200
ULAC		800
Ecole d'arts martiaux et de self-défense de Lèves		700
Football Club de Lèves	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	11 000
Judo Club		1 200
Lèves music Band		300
Lèves Pêche et Nature		800
SEDB 28		200
Tennis Club de Lèves		2 000
Pétanque Lévoise		500
Coopérative école maternelle Jean-Pierre Reschoeur		5 600
Coopérative école élémentaire Jules Vallain		13 300
Archers d'Eure et Loir		150
Sous-Total subventions de fonctionnement		47 950
Association Sportive Lévoise section Athlétisme	Organisation de la course pédestre "La re-Lèves"	500
Avenir gymnique de Lèves	Championnat national par équipe	1 000
Football Club de Lèves	Financement au déplacement pour un match de L1	2 000
L.E.V.E.S	Organisation de la course "La Blé d'or"	1 000
Twirling Dance Club de Lèves	Participation au championnat de France + organisation du gala	2 000
Sous-Total su	bventions exceptionnelles	6 500

|--|



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20240226-08-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFICATIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

CHARTRES METROPOLE RESTAURATION

Il est constitué un groupement d'intérêt public entre les membres suivants :

- La communauté d'agglomération Chartres Métropole
- Le Centre hospitalier de Chartres, tous deux membres fondateurs,
- La commune de Barjouville
- La commune de Berchères les Pierres
- Le CCAS de la ville de Chartres
- Le CCAS de la ville de Luisant
- Le CCAS de la ville de Sours
- La commune de Chartres
- La commune de Champhol
- La SPL Chartres métropole Evènements
- La commune de Coltainville
- La commune de Gasville-Oisème
- La commune de Gellainville
- La commune de Jouy
- La commune du Coudray
- La commune de Lèves
- La commune de Luisant
- La commune de Morancez
- La commune de Nogent-le-Phaye
- La commune de St Georges sur Eure
- La commune de St Prest
- Le SIVOS Corancez Ver lès Chartres
- Le SIRP St Aubin des bois
- Le SIVOS Morancez Gellainville
- La commune de Sours
- La commune de Ver les Chartres
- La commune de Lucé
- Le CCAS de la ville de Lucé
- Le GIP Haut comme 3 pommes
- La commune de Mignières
- Le SIRPEC

Préambule

Le GIP initialement constitué entre Chartres métropole et le centre hospitalier de Chartres en 2018 a vu son nombre de membres évoluer à 26 par arrêté préfectoral du 14 aout 2020.

L'activité opérationnelle du GIP a débuté en septembre 2021 avec la mise a disposition des équipements dédiés à la restauration collective par Chartres métropole.

Le GIP propose la fabrication et la livraison de repas ainsi que la fourniture de denrées et plats pour les petits-déjeuners, les gouters et les collations dans le respect des besoins spécifiques aux différents convives.

Le GIP est un service proposé aux acteurs publics du territoire d'Eure et Loir.

TITRE 1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT

ARTICLE 1. DENOMINATION

Le groupement est dénommé : GIP Chartres métropole Restauration. Le nom commercial de ce GIP est « C'Chartres restauration collective ».

ARTICLE 2. MEMBRES

- La communauté d'agglomération Chartres Métropole
- Le Centre hospitalier de Chartres, tous deux membres fondateurs,
- La commune de Barjouville
- La commune de Berchères les Pierres
- Le CCAS de la ville de Chartres
- Le CCAS de la ville de Luisant
- Le CCAS de la ville de Sours
- La commune de Chartres
- La commune de Champhol
- La SPL Chartres métropole Evènements
- La commune de Coltainville
- La commune de Gasville-Oisème
- La commune de Gellainville
- La commune de Jouy
- La commune du Coudray
- La commune de Lèves
- La commune de Luisant
- La commune de Morancez
- La commune de Nogent-le-Phaye
- La commune de St Georges sur Eure
- La commune de St Prest
- Le SIRP Corancez Ver les Chartres
- Le SIRP St Aubin des bois
- Le SIVOS Morancez Gellainville
- La commune de Sours
- La commune de Ver les Chartres
- La commune de Lucé
- Le CCAS de la ville de Lucé
- Le GIP Haut comme 3 pommes

- La commune de Mignières
- Le SIRPEC

Peut devenir membre toute personne morale de droit public qui viendrait adhérer après la constitution dudit Groupement d'Intérêt Public (GIP).

ARTICLE 3. OBJET ET MOYENS

Le groupement a pour objet de gérer les éléments de la fonction restauration de ses établissements membres de la production à la livraison des repas, de boissons, des petits déjeuners et des goûters. Ces éléments doivent nécessairement être adaptés aux besoins spécifiques des structures engagées

A cet effet, le GIP se dote de l'infrastructure immobilière et mobilière indispensable à la réalisation de sa mission, par acquisition propre et par mise à disposition de valeurs immobilières et de moyens de la part des membres conformément à l'article 9 de la présente convention. Le site de production qui constitue le siège du groupement est propriété de Chartres métropole, qui le met à disposition du GIP, dans le cadre d'un contrat de location.

Il garantit l'entretien et s'assure du renouvellement des mobiliers et équipements de production, en lien avec le propriétaire en cas de mise à disposition.

Le groupement peut fournir des repas à titre accessoire, à des clients non-membres, établissements publics ou privés, collectivités territoriales et associations, dans la limite de 20% et selon les règles en vigueur de la commande publique.

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège du groupement est fixé 7 bis Rue Hélène Boucher, 28630 GELLAINVILLE. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale sous réserve de l'obtention d'un agrément sanitaire.

ARTICLE 5. DELIMITATION GEOGRAPHIQUE

Le groupement couvre la zone géographique du département d'Eure et Loir.

ARTICLE 6. DUREE

Le groupement est constitué pour une durée initiale de 35 années à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive initiale par le préfet de Département après avis des éventuelles autorités administratives, soit à compter du 6 juillet 2018.

La durée du groupement peut être prorogée par avenant à la convention constitutive par décision de l'assemblée générale. L'avenant est soumis à approbation dans les mêmes formes que la convention constitutive.

ARTICLE 7. NATURE JURIDIQUE

Le Groupement jouira de la personnalité morale de droit public à compter de la date de publication de l'acte d'approbation.

ARTICLE 8. CAPITAL

Le groupement est constitué sans capital.

ARTICLE 9. MISE A DISPOSITION DE MOYENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS,CESSION DES STOCKS ET DEVENIR DES BIENS ACQUIS

9-1 UNITE DE PRODUCTION

L'unité de production et son terrain d'assiette construite sise, 7 bis Rue Hélène Boucher 28630 GELLAINVILLE est propriété de Chartres Métropole. L'unité de production est mise à disposition dans le cadre d'un contrat de location au GIP pour une durée équivalente à la durée de vie du GIP.

9-2 MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS

Les biens mobiliers qui sont actuellement la propriété des membres fondateurs et des autres membres et qu'ils entendent transmettre au groupement pour contribuer à son fonctionnement seront cédés à titre gratuit.

9-3 REPRISE DES STOCKS

Les stocks de matières premières et de consommables pourront être repris par le groupement et feront dès lors l'objet d'une facturation à la valeur d'achat par les membres au GIP.

9-4 DEVENIR DES BIENS ACQUIS

Ils sont propriété du groupement et seront répartis, en cas de dissolution, en fonction du nombre de repas achetés par chacun des membres, présents au moment de la décision de dissolution.

ARTICLE 10. ADHESION

Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres sur décision de son Assemblée Générale.

La demande d'adhésion est formulée par écrit au Directeur Général et doit contenir les éléments suivants :

- Le projet et les besoins du candidat ;
- Le nombre de repas annuel et prévisionnel ;
- L'historique des repas consommés lors de trois (3) dernières années.

La demande est instruite par le Directeur général, et des négociations peuvent être engagées avec le candidat.

A l'issue de ces négociations, une décision est prise par l'Assemblée générale à la majorité qualifiée et notifiée au candidat.

Ce dernier s'engage à fournir la délibération de demande d'adhésion de son assemblée délibérante au plus tard un (1) mois avant la tenue de l'Assemblée Générale du GIP.

Le nouveau membre sera tenu des dettes du groupement à compter du jour de son admission, au prorata de sa contribution aux charges du groupement.

Tout nouveau membre est réputé adhérer aux dispositions de la présente convention, ainsi qu'à toutes les décisions déjà prises par les instances du groupement qui s'appliqueraient aux membres de celui-ci.

L'admission d'un membre en cours d'année lui confère les droits statutaires, prévus en l'article 12.

L'ensemble des règles d'adhésion est également applicable en cas d'absorption d'un membre par une autre personne morale ou en cas de fusion totale ou partielle impliquant des personnes morales membres du groupement.

ARTICLE 11. RETRAIT -EXCLUSION

11-1 RETRAIT

Un membre ne peut se retirer du groupement qu'à l'issue d'une période initiale quinquennale suivant son adhésion, avec prise d'effet à l'expiration d'un exercice budgétaire.

Le retrait est assorti d'un préavis de trois ans. La demande de retrait est formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Directeur Général du groupement.

L'Assemblée Générale est informée lors de sa plus proche séance et délibère à la majorité qualifiée sur les modalités de celui-ci étant précisé que le retrait respectueux de la période d'engagement n'entraîne aucune indemnité au profit du groupement.

Toutefois, à titre exceptionnel, l'Assemblée Générale peut autoriser à la majorité qualifiée le retrait anticipé sans préavis d'un membre du groupement lequel entraînera le versement d'une indemnité. La demande de retrait anticipée est formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président de l'Assemblée Générale. Lorsqu'elle est informée d'une demande de retrait anticipé, l'Assemblée Générale délibère sur les modalités de celui-ci, notamment les charges inhérentes à la participation de chaque membre du groupement, les modalités de calcul et les conséquences patrimoniales.

Les modalités financières de chaque retrait anticipé sont calculées en fonction du coût induit par le retrait du membre en cause. Ce coût prend notamment en compte les charges de personnel supplémentaires, les biens matériels acquis non amortis et les travaux réalisés non amortis rendus nécessaires par l'adhésion du membre. Les personnels mis à disposition par le membre sont réintégrés dans les effectifs dudit membre.

11-2 EXCLUSION

L'exclusion d'un membre est prononcée, sur proposition du Directeur Général, par l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée en cas d'inexécution de ses obligations ou pour faute grave après la mise en œuvre de la procédure définie ci-après.

En cas de manquements aux obligations contractuelles (non-paiement de la participation ...), le Directeur Général adresse un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au représentant de la personne morale concernée détaillant les manquements observés par le GIP, le mettant en demeure de se conformer aux obligations contractuelles contractées sous un délai raisonnable, l'invitant à présenter ses observations dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception dudit courrier et le conviant à un entretien avec le Directeur Général ou son représentant en vue de dégager des voies de règlement amiable et de conciliation possibles. A l'issue de cette procédure, si aucun accord amiable n'est trouvé et si les manquements ou fautes persistent, le Directeur Général peut proposer à l'Assemblée Générale d'exclure le membre concerné.

L'exclusion prend effet au plus tard un an après qu'elle ait été prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée et notifiée au représentant légal du membre concerné.

L'Assemblée Générale décide du montant des charges dont le membre exclu est redevable à la date

d'effet de son exclusion. Ces charges correspondent aux éventuels montants dus majorés des frais financiers et aux coûts emportés par tous les engagements souscrits pour l'avenir en tenant compte de la participation du membre exclu au groupement et du coût induit par l'exclusion du membre en cause. Ce coût inclut notamment les charges de personnel supplémentaires, les biens matériel acquis non amortis et les travaux réalisés non amortis rendus nécessaires par l'adhésion du membre. Elles donnent lieu à l'établissement d'un état détaillé.

Les personnels mis à disposition par le membre sont réintégrés dans les effectifs dudit membre.

ARTICLE 12. DROITS ET OBLIGATIONS

Les droits statutaires des membres du groupement sont établis à concurrence d'un (1) droit statutaire par tranche de 10 000 repas fournis l'année n-1.

Les membres s'obligent mutuellement et exclusivement à recourir aux prestations du groupement pour la fourniture de tous les éléments de leur fonction restauration conformément à l'objet même de la constitution du groupement. Les éventuelles dérogations à cette règle font l'objet d'une demande motivée par le membre concerné et sont autorisées par le Conseil d'administration.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus aux obligations du groupement dans les mêmes proportions que ci-dessus

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas tenus envers les tiers des engagements du groupement, ils ne sont pas solidaires et sont responsables des dettes du groupement au prorata de leurs droits statutaires.

L'activité du groupement, étant une activité économique de prestations de services, doit s'autofinancer dans le respect de l'équilibre des comptes de gestion.

TITRE 2. ADMINISTRATION DU GROUPEMENT

ARTICLE 13. ASSEMBLEE GENERALE

13-1 COMPOSITION

L'assemblée générale est composée d'un représentant par membre du groupement.

Les représentants des membres du groupement sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune des personnes morales de droit public membres du GIP.

Le nombre de voix de chaque membre est proportionnel à ses droits statutaires.

Lors de l'année d'adhésion, le nombre de droits du nouveau membre sera établi en fonction du nombre de repas prévisionnels évalués.

13-2 - FONCTIONNEMENT

Elle se réunit sur convocation du président du Conseil d'Administration du GIP au moins une fois par an.

La réunion de l'Assemblée Générale est de droit si elle est demandée par au moins un quart des membres ou par un ou plusieurs membres détenant conjointement au moins 25 % des droits statutaires.

Le vote par procuration ou par mandat est autorisé. Nul participant ne peut être détenteur de plus d'un pouvoir. Les membres ont la faculté de participer et de voter aux séances de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence ou des moyens électroniques de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Chaque représentant étant crédité d'un nombre de voix lié à l'activité, le vote à bulletin secret n'est pas possible.

Elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec accusé réception ou par voie dématérialisée après avoir recueilli l'accord écrit du membre acceptant ce mode de convocation, ainsi que son adresse électronique. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion et comporte le cas échéant les projets de décisions et toutes informations utiles. L'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil d'administration du GIP au vu de la proposition du Directeur Général et des demandes formulées par les membres. Le Préfet doit également recevoir la convocation à l'Assemblée Générale.

La présidence de l'Assemblée Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence, par le vice-président qui assure sa suppléance. A défaut, l'assemblée générale élit elle-même son Président de séance.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si les membres représentant les deux tiers des droits statutaires sont réputés présents ou représentés. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. Les décisions sont alors valables quel que soit le nombre de membres présents.

Les membres siégeant en assemblée générale s'obligent mutuellement, et pour quelquedécision que ce soit, à rechercher un accord consensuel.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les représentants qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective; ces moyens devant transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Elles sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de séance et obligent tous les

membres.

Le Directeur Général du groupement et le Préfet du Département ou son représentant assistent aux réunions de l'assemblée générale avec voix consultative.

13-3 COMPETENCES

L'assemblée générale délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle peut être appelée à prendre toute décision relative au fonctionnement statutaire du GIP, sous réserve des pouvoirs dévolus à d'autres organes et selon les termes précités par la convention constitutive.

Relèvent de la compétence de l'assemblée générale :

- 1°) la modification ou le renouvellement de la convention constitutive ;
- 2°) la transformation du groupement en une autre structure ;
- 3°) la dissolution anticipée du groupement ;
- 4°) l'admission, le retrait ou l'exclusion d'un membre, ainsi que les modalités financières afférentes :
- 5°) le transfert du siège social;
- 6°) la désignation, le renouvellement du mandat et la révocation des administrateurs représentant les membres commandant moins de 150 000 repas à l'année;
- 7°) les mesures nécessaires à sa liquidation.

Dans les matières énumérées aux 1° à 7° du présent article, les décisions de l'Assemblée Générale ne peuvent être prises qu'à la majorité qualifiée (deux tiers des voix au moins).

Les autres décisions de l'Assemblée Générale non listées dans l'article sont adoptées à la majorité simple.

ARTICLE 14. CONSEIL D'ADMINISTRATION

14-1 COMPOSITION

Le groupement est administré par un conseil d'administration. Il est composé comme suit :

- Pour les membres fondateurs :
 - Un poste d'administrateur de droit ;
 - Un poste d'administrateur par tranche de 150 000 repas commandés à l'année N-1, au-delà des premiers 150 000 repas commandés.
- Pour les membres commandant à l'année N-1 plus de 150 000 repas : un poste d'administrateur par tranche de 150 000 repas commandés par an.
- Pour les membres commandant moins de 150 000 repas à l'année N-1 : 3 postes d'administrateurs, désignés par l'Assemblée générale, parmi ces membres-ci.

Le mandat des administrateurs, élus ou non, sont calés sur le calendrier des élections municipales. Les administrateurs représentant une collectivité ou un groupement sont renommés après chaque élection municipale par l'assemblée délibérante du membre. Les autres administrateurs sont nommés par leur structure.

Toutefois, en cas de démission ou de dissolution de l'assemblée délibérante, ou en cas de fin légale du mandat de l'assemblée, le mandat des représentants des administrateurs est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée, leurs pouvoirs se limitant à la gestion

des affaires courantes.

En cas d'empêchement prolongé d'un administrateur ou de la perte de la qualité, en raison de laquelle la personne a été désignée administrateur, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

En cas de vacance de poste, les assemblées délibérantes pourvoient au remplacement de leurs représentants dans le délai le plus bref. Ces représentants peuvent être relevés de leurs fonctions au conseil d'administration par l'assemblée qui les a désignés.

Les fonctions d'administrateur du groupement sont exercées gratuitement.

Toutefois, le conseil d'administration peut allouer aux administrateurs des indemnités pour des missions qu'il leur confie et dans la limite des crédits inscrits à cet effet.

14-2 FONCTIONNEMENT

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des personnes à assister aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil d'administration peut entendre toute personne dont il estime l'audition utile à son information. Le Directeur Général du groupement assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du groupement est convoqué par son Président. Sa convocation est de droit à la demande de l'un de ses membres ou de son directeur. L'ordre du jour, accompagné du dossier de séance, est adressé à chaque administrateur par courrier postal ou électronique cinq (5) jours francs au moins avant la réunion. Le Préfet doit également recevoir la convocation au Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut donner, par courrier postal, ou voie électronique, pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont réputés présents ou représentés. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. Les délibérations sont alors valables quels que soient les droits détenus par les membres présents ou représentés.

Au sein du conseil d'administration, les décisions sont prises à la majorité simple des membres réputés présents ou représentés ; chaque administrateur disposant d'une voix et l'administrateur mandataire d'un de ses collègues de deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les administrateurs ont la faculté de participer et de voter aux réunions du conseil par des moyens de visioconférence ou des moyens électroniques de télécommunication selon des modalités précisées par le règlement intérieur de cette instance.

En l'absence du Président et du Vice-Président, le conseil d'administration élit un président de séance.

Le directeur général assure le secrétariat de la séance.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance.

Tout administrateur doit s'abstenir de participer aux délibérations du conseil d'administration pour les affaires qui le concernent personnellement.

14-3 PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'Administration est un représentant de Chartres Métropole et le viceprésident est un représentant du Centre Hospitalier de Chartres.

Ils sont élus parmi les administrateurs par le conseil d'administration pour une durée qui ne peut excéder celle de leurs mandats d'administrateurs.

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Vice-Président sont exercées gratuitement.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président et du (des) vice(s)-président(s), le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le président du conseil d'administration convoque et préside le conseil d'administration.

14-4 COMPETENCES

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires du groupement et adopte des décisions en vue de leur réalisation.

Il délibère, notamment, sur les obiets suivants

- La politique de recherche de nouveaux clients et la politique tarifaire pratiquée;
- La définition de la stratégie du groupement et de sa politique générale sur le plan stratégique annuel ;
- Le tableau des emplois ;
- L'adoption du programme annuel d'activités et du budget établi par référence aux besoins des membres ;
- Le projet de budget ;
- L'approbation des comptes de chaque exercice et les modalités de traitement des résultats d'exploitation dans le respect des dispositions de l'article 22 de la présente convention ;
- La fixation des contributions tarifaires ou des participations respectives de chacun des membres du groupement ;
- Le rapport d'activité de chaque exercice présenté par le Directeur Général du groupement ;
- L'approbation du règlement intérieur et du règlement social sur proposition du Directeur Général :
- Toute autorisation d'ester en justice et de transaction ;
- L'autorisation des prises de participation et d'association avec d'autres personnes ;
- Toute acquisition, aliénation ou échange de biens immobiliers, leur affectation ;
- Toute constitution d'hypothèques sur les immeubles ;
- La nomination du Directeur Général, de ses attributions et de sa rémunération ;

ARTICLE 15. LE DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT

Le Directeur Général du GIP est nommé par le Conseil d'Administration pour une durée indéterminée sur proposition du Président du Conseil d'Administration.

Ses modalités de rémunération sont arrêtées par le conseil d'administration.

Le Directeur Général est le représentant légal du groupement.

Il est chargé de la préparation et de l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale et par le conseil d'administration. Il assure le secrétariat de l'assemblée générale, du conseil d'administration et tient le registre des décisions et des délibérations.

Dans les rapports avec les tiers et sous réserve des compétences dévolues à l'assemblée générale et au conseil d'administration, le Directeur Général engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.

Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion et l'organisation du groupement et exerce son autorité sur l'ensemble des personnels y compris ceux mis à disposition.

Il assure l'exécution du budget adopté par le conseil d'administration en qualité de gestionnaire des recettes et des dépenses, le groupement étant soumis aux règles de la comptabilité privée. Il représente le Groupement en justice. Il porte à la connaissance du Conseil d'administration les rapports élaborés par le service hygiène de la DDCSPP et des mesures correctives apportées.

Il est responsable du dialogue social ; il est responsable de l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Il élabore la politique « qualité » de la structure dans le respect de son objet.

Le Directeur Général assure l'animation et la coordination générale de l'activité du groupement sous l'autorité du conseil d'administration. Il assure en outre l'exécution des décisions des instances délibératives du groupement.

ARTICLE 16. TRANSMISSION A L'AUTORITE DE CONTROLE

Sont transmis à La Préfecture d'Eure-et-Loir, qui est l'autorité de contrôle du GIP, pour information, le budget, le programme d'investissements de l'année et leurs modifications éventuelles, ainsi que les comptes, le rapport d'activité et toutes les décisions dès qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration. Est également porté à la connaissance de l'autorité de contrôle tout projet de décision de nature à affecter la consistance des activités de l'établissement telles qu'elles ont été agréées ou autorisées par elle.

ARTICLE 17. REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration peut adopter, à la majorité simple, sur proposition du Directeur Général un règlement intérieur relatif à l'administration et au fonctionnement du groupement. Il définit également les règles de composition et de fonctionnement des éventuels différents comités.

TITRE 3. FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

ARTICLE 18. PERSONNEL DU GROUPEMENT

Le personnel du groupement et son Directeur Général sont soumis aux règles du code du travail.

18.1 PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU GROUPEMENT

Les membres du groupement, personnes morales de droit public, placent leurs agents dans une position conforme à leur statut. Le détachement des fonctionnaires auprès d'un GIP, dont la personne morale est membre ou non, est prononcé pour trois ans maximum et renouvelable deux fois

Les personnels mis à disposition du groupement par les membres conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine peut faire le choix de garder à sa charge leurs salaires, leurcouverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de gestion de leur carrière.

Les personnels mis à la disposition du groupement sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général du groupement. Ils sont remis à la disposition de leur organisme d'origine soit par décision du Directeur Général du groupement, soit à la demande de leur organisme d'origine ou en cas de retrait, d'exclusion ou d'absorption de cet organisme, soit à la demande des personnels concernés.

18.2 PERSONNEL RECRUTE PAR LE GROUPEMENT

Le groupement peut, à titre complémentaire, procéder à des recrutements de personnel propre en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Les règles relatives à la gestion du personnel, à l'organisation du travail et à la mise en œuvre du dialogue social, sont précisées dans un règlement social, approuvé à la majorité simple des membres du conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

ARTICLE 19. PROPRIETE DES EQUIPEMENTS

Les constructions ou aménagements, les matériels apportés par les membres, achetés ou développés en commun appartiennent au groupement. En cas de dissolution du groupement, ils sont répartis entre les membres du groupement selon les règles fixées dans l'article 9.4, ainsi que le titre IV de la présente convention.

ARTICLE 20. ENGAGEMENTS CONTRACTES PAR LES MEMBRES AVANT LA CONSTITUTION DU GROUPEMENT

Les modalités selon lesquelles se poursuivent ou non les engagements des membres ou selon lesquelles ces engagements sont transférés au groupement, en totalité ou en partie, ainsi que la liste desdits engagements, seront définies dans le respect des droits des cocontractants des membres du groupement au moment de la livraison de l'équipement de production par accord écrit entre les parties.

ARTICLE 21. REGLES DE COMPTABILITE

Le groupement étant chargé d'exploiter un service public industriel et commercial, il est soumis aux règles comptables de droit privé.

L'exercice budgétaire et comptable commence le 1^{ER} janvier et est clôturé le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 22. RECETTES DU GROUPEMENT

Les recettes annuelles du groupement se composent :

- Du produit de la fourniture des repas, collations, boissons, petits déjeuners, goûters, prestations exceptionnelles ;
- Du revenu lié à ses activités accessoires ;
- Les cessions d'actifs ;
- Des subventions et produits divers ;
- Des dons et legs en espèces ou en nature consentis par les tiers et acceptés par le conseil d'administration ;
- Des participations ou contributions de chaque membre, calculées au prorata du nombre de repas servis à chacun des établissements en fonction du résultat de l'année N-I.

ARTICLE 23. BUDGET

Le budget est adopté chaque année par le conseil d'administration, en début de chaque exercice, et inclut l'ensemble des opérations de produits et de charges prévues pour l'exercice.

Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du groupement en distinguant :

- les charges de fonctionnement ;
- les charges d'investissement ;
- les produits de fonctionnement ;
- les produits d'investissement.

Les charges de fonctionnement comprennent la rémunération des prestataires, les salaires et leurs charges salariales, le remboursement des frais du personnel mis à disposition du groupement, les frais de fonctionnement, le loyer et, le cas échéant, les frais financiers et la dotation aux comptes d'amortissement.

Les produits de fonctionnement comprennent notamment le produit des activités, des contributions annuelles de chaque membre selon des règles qui doivent être approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des subventions et des produits divers.

Le budget est voté en équilibre réel.

ARTICLE 24. RESULTATS DE L'EXERCICE

Le groupement ne donnant lieu ni à la réalisation ni au partage des bénéfices, l'excédent éventuel des produits d'un exercice est affecté en tout ou partie à la constitution de réserves, à la couverture des charges d'exploitation de l'exercice suivant ou au financement des dépenses d'investissement à l'exclusion de celles relatives aux biens immobiliers mis à la disposition du groupement.

Au cas où les charges dépasseraient les produits de l'exercice ; le déficit est prioritairement imputé sur la réserve et, pour le surplus, couvert par la réduction des charges de l'année en cours ou par le réajustement des prix des prestations fournies par le groupement aux établissements membres ou clients voire à titre exceptionnel, par une contribution de chacun des membres à due concurrence du volume des recettes de l'année concernée.

ARTICLE 25. CONTRÔLE DES COMPTES

La tenue des comptes est assurée selon les dispositions budgétaires et comptables applicables aux groupements d'intérêt public chargés d'exploiter un service public industriel et commercial.

Le groupement est soumis au contrôle financier de l'Etat dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

ARTICLE 26. COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Le Préfet ou son représentant exerce la fonction de commissaire du gouvernement auprès du groupement.

Le commissaire du gouvernement est invité à toutes les instances du groupement.

ARTICLE 27. MARCHES

Les marchés passés par le groupement sont soumis à la réglementation en vigueur.

TITRE 4. DISSOLUTION -LIQUIDATION -CONDITION SUSPENSIVE

ARTICLE 28. DISSOLUTION

Le groupement est dissout de plein droit à l'échéance du terme conventionnel, sauf décision de prorogation prise dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention, ainsi qu'au retrait d'un membre fondateur.

Il peut, en outre, être dissout :

- Sur décision de justice,
- Par abrogation de l'acte d'approbation pour justes motifs,
- Par décision de l'autorité administrative ayant approuvé la présente convention, notamment en cas d'extinction de son objet social,
- Par décision de l'assemblée générale prise à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents ou représentés.
- La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

ARTICLE 29. LIQUIDATION

L'assemblée générale fixe les modalités de la liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs, définit les conditions de rémunération, les attributions et l'étendue des pouvoir dudit ou desdits liquidateurs. Le boni de liquidation est réparti entre les membres au prorata du nombre de repas vendus au cours de l'exercice échu.

La nomination du ou des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs.

ARTICLE 30. DEVOLUTION DES BIENS

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par l'autorité administrative les biens acquis par le groupement sont répartis conformément aux dispositions établies par l'article 9.4 de la présente convention.

ARTICLE 31. CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative, qui en assure la publicité conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

ARTICLE 32. REGLEMENT DES LITIGES ET CONTENTIEUX

En cas de litige entre les membres ou encore entre le groupement et l'un de ses membres à raison de la présente convention ou de ses suites, et sous réserve d'épuisement des voies de conciliation ou de règlement amiable préalables dans un délai de trois mois, le contentieux est soumis au Tribunal compétent du ressort d'implantation du groupement.

Fait à Chartres	, le
-----------------	------

Pour Chartres Métropole	Pour le Centre Hospitalier
Pour la commune de Barjouville	Pour la commune de Berchères les Pierres
Pour la CCAS de la ville de Chartres	Pour le CCAS de la ville de Luisant
Pour le CCAS de la ville de Sours	Pour la commune de Chartres
Pour la commune de Champhol	Pour la SPL Chartres métropole Evènements

Pour la commune de Coltainville	Pour la commune de Gasville-Oisème
Pour la commune de Gellainville	Pour la commune de Jouy
Pour la commune du Coudray	Pour la commune de Lèves Le Maire, Rémi MARTIAL
Pour la commune de Luisant	Pour la commune de Morancez
Pour la commune de Nogent-le-Phaye	Pour la commune de St Georges sur Eure
Pour la commune de St Prest	Pour le SIVOS Corancez – Ver lès Chartres

Pour le SIRP St Aubin des bois	Pour le SIVOS Morancez – Gellainville
Pour la commune de Sours	Pour la commune de Ver les Chartres
Pour la commune de Lucé	Pour le CCAS de la ville de Lucé
Pour le GIP Haut comme trois pommes	Pour la commune de Mignières
Pour le SIRPEC	

